



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-130

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2020

Sommaire

74_CH_Centre hospitalier Alpes Léman

74-2020-07-06-003 - CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN A CONTAMINE SUR ARVE (74) DECISION N° 13-2020/D PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL AUX DIRECTEURS ADJOINTS PAR RAPPORT AU GARDES D'ASTREINTES (3 pages) Page 5

74-2020-07-06-004 - CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN A CONTAMINE SUR ARVE, DECISION N° 14-2020/D PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL AU DIRECTEUR ADJOINT, M. Clément CAILLAUX, A LA DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES (2 pages) Page 9

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

74-2020-08-08-001 - Arrêté de subvention à l'association les restaurants du cœur de Haute Savoie / Aide Alimentaire (2 pages) Page 12

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie

74-2020-07-08-003 - DDFIP/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2020-0029 portant mise à jour des délégations de signature de la trésorerie de Le Biot (2 pages) Page 15

74_DDPP_Direction départementale de la protection de la population de Haute-Savoie

74-2020-07-09-004 - arrêté n° DDPP2020-1820 du 9 juillet 2020 portant interdiction temporaire de transport et de cession d'ovins, bovins et caprins vivants dans le département de la Haute-Savoie (3 pages) Page 18

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2020-07-10-001 - ARP DDT-2020-0932 portant autorisation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées - CBNA (4 pages) Page 22

74-2020-06-30-009 - ARP_DDT_2020_0889 réglementant la circulation sur l'autoroute A410 sur les communes de Saint-Martin-Bellevue et Villy-le-Pelloux, afin de réaliser des travaux de modernisation des gares de péage de Cruseilles Est et Ouest n°18 (3 pages) Page 27

74-2020-07-10-002 - ARP_DDT_2020_0933 de réglementation de la circulation sur l'autoroute A 40, sur les communes d'Etrembières et d'Arthaz, pendant les travaux de réparation du dispositif de retenue du pont n°2 sur l'Arve de l'A40 (3 pages) Page 31

74-2020-07-07-003 - ARRETE N° DDT-2020 -0913 fixant des minima et maxima de prélèvements par le plan de chasse du grand gibier (3 pages) Page 35

74-2020-07-07-001 - Arrêté n° DDT-2020-0911 d'ouverture et de clôture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de Haute-Savoie (7 pages) Page 39

74-2020-07-07-002 - Arrêté n° DDT-2020- 0912 fixant des dispositions particulières à l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Savoie concernant, les réserves de chasse, le groupement d'intérêt cynégétique (GIC) interdépartemental des Bauges, l'école de chasse de la fédération départementale des chasseurs et le domaine public fluvial . (6 pages) Page 47

74-2020-07-08-005 - Arrêté préfectoral n° DDT-2020-0914 portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, « ECF LEGON FORMATION », situé 112 avenue Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON, Monsieur Gérard LEGON (2 pages)	Page 54
74-2020-07-09-002 - arrêté-DDT-2020-0918 retrait Autorisation d'enseigner Madame Jennifer DARGENT, nom usage DARGENT-LADDE (2 pages)	Page 57
74-2020-07-09-003 - arrêté-DDT-2020-0921-retrait Autorisation d'enseigner Monsieur Thibaud CANAT (2 pages)	Page 60
74-2020-07-09-005 - arrêté-DDT-2020-0922-retrait Autorisation d'enseigner Monsieur Xavier RIONDEL (2 pages)	Page 63
74-2020-07-09-001 - Arrêté n° DDT-2020-0877 modifiant l'arrêté n° DDT-2020-0821 autorisant M. Fabrice RICHARD, à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation par le loup (Canis lupus) sur les communes de Samöens et de Sixt-Fer-à-Cheval (2 pages)	Page 66
74_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects du Léman	
74-2020-07-07-005 - DGDDI-Décision2020/4 C du directeur régional à Annecy portant subdélégation de la signature du directeur interrégional par intérim à Lyon dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière douane et de manquement à l'obligation déclarative. (87 pages)	Page 69
74_Pref_Präfecture de Haute-Savoie	
74-2020-07-09-007 - PREF/DRCL/BAFU/2020-0053 - portant ouverture d'enquête publique pour l'institution d'une servitude au titre de l'article L 342-20 du code du tourisme sur le domaine skiable des Houches, dans le cadre de l'aménagement de la piste "Verte" du Kandahar. (3 pages)	Page 157
74-2020-07-09-008 - PREF/DRCL/BAFU/2020-0054 - portant ouverture d'enquête en vue de l'instauration d'une servitude de canalisations d'eaux usées sur la commune d'Héry-Sur-Alby, du chef-lieu Sud aux lieuxdits "Les Grands Prés" et "Le Crêt d'Héry" (3 pages)	Page 161
74-2020-07-09-009 - PREF/DRCL/BAFU/2020-0055 - portant ouverture d'une enquête publique unique préalable : - à la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-Sur-Arly, - à l'enquête parcellaire, - à la demande d'autorisation environnementale. (4 pages)	Page 165
74-2020-07-09-010 - PREF/DRCL/BAFU/2020-0056 - portant autorisation d'occupation temporaire de terrains - Communes de Sallanches et de Cordon (Maître d'ouvrage : Régie gaz et électricité de la ville de Sallanches) (3 pages)	Page 170
74-2020-06-10-010 - PREF/DRCL/BAFU/avis de la commission nationale d'aménagement commercial relatif au projet de création d'un ensemble commercial"Carrefour" à SCIONZIER (2 pages)	Page 174
74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie	
74-2020-06-29-016 - ARRETE / N°2020-0069 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / portant agrément d'un organisme de services à la personne AAPEI EPANOU SAP775654536 (2 pages)	Page 177

74-2020-06-23-005 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0068 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne ROUILLON Doriane SAP883473316 (1 page)	Page 180
74-2020-06-29-017 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0070 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne AAPEI EPANOU SAP775654536 MODIFICATION (2 pages)	Page 182
74-2020-07-03-008 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0072 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne GROUPEMENT DE COOPERATION DU SERVICE FAMILLE ADMR ANNECY OUEST SAP510716574 (2 pages)	Page 185
74-2020-07-06-002 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0073 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne CVB Services SAP882050628 (2 pages)	Page 188
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	
74-2020-07-09-006 - ARS-DD74 Arrêté n° 2020-12-0059 portant suppression de la Pharmacie à Usage Intérieur de la clinique Parassy – Le Plateau d’Assy (74480) (2 pages)	Page 191
84_DRPJCE_Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est	
74-2020-07-08-004 - Arrêté de tarification 2020 Service d'Investigation Éducative 74 (2 pages)	Page 194
84_MNC_Mission nationale de contrôle et d’audit des organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de Lyon)	
74-2020-07-02-014 - Arrêté n° 20-2020 du 2 juillet 2020 portant modification du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie. (1 page)	Page 197
84_SNCF_Réseau_Société nationale des chemins de fer français_Réseau	
74-2020-06-18-023 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis 117 allée de la Gare sur la commune de SAINT CERGUES, parcelle C 4316, 4318, 4319 et 4320 (2 pages)	Page 199

74_CH_Centre hospitalier Alpes Léman

74-2020-07-06-003

**CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN A
CONTAMINE SUR ARVE (74) DECISION N°
13-2020/D PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL AUX DIRECTEURS
ADJOINTS PAR RAPPORT AU GARDES
D'ASTREINTES**

DECISION N°13-2020/D

Objet : Délégation de signature du Directeur Général concernant les « gardes d'astreintes »

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER ALPES LÉMAN

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D.6143-33 à D-6143-36 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131 ;
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
Vu l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion en date du 27 juillet 2018 portant nomination de M. Didier RENAUT dans l'emploi de Directeur Général du Centre Hospitalier Alpes Léman ;
Vu l'arrêté de nomination du CNG (Centre National de Gestion) du 11 juin 2019 portant nomination de M. Didier RENAUT, dans le cadre de la Convention de Direction commune, Directeur du Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) à Contamine sur Arve et Directeur de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) ;
Considérant l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) et de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) ;

DECIDE

Article 1 :

La présente Décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général du Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL) à Contamine Sur Arve et de l'Hôpital Départemental Dufresne Sommeiller (HDDS) à La Tour concernant les astreintes (« gardes ») de Direction du CHAL.

Elle s'applique à compter du 6 juillet 2020

Article 2 :

Délégation est donnée à chaque Directeur figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction Générale, à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins :

- les actes nécessaires à la gestion administrative des malades
- les actes nécessaires à la continuité du service public et au respect du principe de continuité des soins
- les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien du fonctionnement des installations du Centre Hospitalier Alpes Léman
- Les dépôts de plaintes auprès des autorités de police et de justice

La signature doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur Général et par délégation* » suivie du nom, prénom, grade et fonctions du signataire.

Etant précisé que tous les personnels assurant les gardes de Direction informent, sans délai, M. Didier RENAUT, Directeur Général, en cas de survenue d'un évènement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie.

Le Directeur Général est joignable en permanence et peut être sollicité à tout moment au titre des gardes de Direction.

Le registre des astreintes de Direction est tenu à disposition auprès de la Direction Générale

Article 3 :

Le tableau, ci-après, liste les Personnels de Direction du Centre Hospitalier Alpes Léman habilités à assurer des astreintes de Direction.

M. Didier RENAUT - Directeur Général	<i>Direction Générale</i>
Mme Marie-Pierre BAUD - Directrice Adjointe	<i>Direction de la Qualité et Gestion des Risques</i>
Mme Corinne BOULAIN - Directrice Adjointe - Coordinatrice Générale des Soins	<i>Direction des Soins</i>
M. Clément CAILLAUX - Directeur Adjoint	<i>Direction des Affaires Médicales</i>
Mme Hélène COURDENT - Directrice Adjointe	<i>Direction des Coopérations territoriales, de la coordination des projets et des Affaires générales, Directrice de la communication</i>
Mme Lucia DO VALE - Directrice Adjointe	<i>Direction des Ressources Humaines</i>
M. Pascal DI MAJO - Directeur Adjoint - Ingénieur Technique	<i>Direction des Services Techniques et Informatiques</i>
M. Etienne MAUGET - Directeur Adjoint	<i>Direction des Services Techniques, des Travaux et du Système d'Informations</i>
Mme Emilie NOEL - Directrice adjointe	<i>Directrice du Pôle gériatrie et chargée de mission SSR, Santé mentale, Handicap</i>
M. Vincent PEGEOT - Directeur Adjoint	<i>Direction des Affaires Financières et du Contrôle de gestion</i>
M. Jérôme REMIGEREAU - Directeur Adjoint	<i>Direction des Achats et des Ressources Logistiques</i>
Mme Isabelle RUIN - Directrice Adjointe	<i>Direction des Instituts de Formation en Soins Infirmiers / Aides-Soignants</i>

Article 4 :

La présente délégation est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque Direction fonctionnelle du Centre Hospitalier Alpes Léman.

Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Haute-Savoie et sera consultable sur le site internet du Centre Hospitalier Alpes Léman dans l'attente de cette publication. Elle sera également affichée sur le tableau idoine à l'entrée de la Direction Générale. Cet affichage est tracé dans le recueil institutionnel des délégations de signature.

Fait à Contamine sur Arve, le 6 juillet 2020

Destinataires :

- M. le Trésorier du CHAL
- les intéressés
- le dossier DRH

**Le Directeur,
Didier RENAUT**

**Centre Hospitalier Alpes Léman
558 route de Findrol BP 20500 – 74130 Contamine sur Arve
T : 04.50.82.20.00 F : 04.50.82.22.25**

ANNEXE A LA DECISION

Dépôt des signatures

Madame Marie-Pierre BAUD – Directrice Adjointe
Direction de la Qualité et Gestion des Risques



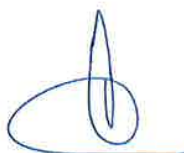
Madame Corinne BOULAIN – Directrice Adjointe - Coordinatrice Générale des Soins
Direction des Soins



Monsieur Clément CAILLAUX – Directeur Adjoint
Direction des Affaires Médicales et Générales



Madame Lucia DO VALE – Directrice Adjointe
Direction des Ressources Humaines



Madame Hélène COURDENT - Directrice Adjointe
*Direction des Coopérations territoriales, de la Coordination des projets et des Affaires générales,
Direction de la Communication*



Monsieur Pascal DI MAJO – Directeur Adjoint – Ingénieur Technique
Direction des Services Techniques et Informations



Monsieur Etienne MAUGET – Directeur Adjoint
Direction des Services Techniques, des Travaux et du Système d'Informations



Madame Emilie NOEL, Directrice adjointe
*Direction des structures pour personnes âgées et du parcours patient, Chargée des coopérations
avec les établissements du territoire*



Monsieur Vincent PEGEOT – Directeur Adjoint
Direction des Affaires Financières



Monsieur Jérôme REMIGEREAU – Directeur Adjoint
Direction des Achats et des Ressources Logistiques



Madame Isabelle RUIN – Directrice Adjointe
Direction des Instituts de Formation en Soins Infirmiers / Aides-Soignants



Centre Hospitalier Alpes Léman
558 route de Findrol BP 20500 – 74130 Contamine sur Arve
T : 04.50.82.20.00 F : 04.50.82.22.25

74_CH_Centre hospitalier Alpes Léman

74-2020-07-06-004

**CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN A
CONTAMINE SUR ARVE, DECISION N° 14-2020/D
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR GENERAL AU DIRECTEUR ADJOINT,
M. Clément CAILLAUX, A LA DIRECTION DES
AFFAIRES MEDICALES**

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTEUR DES AFFAIRES MEDICALES

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article L. 6143-7-5,
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,
Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
Vu les articles D. 6143-33 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les modalités de délégation de signature des directeurs,

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN
ET DE L'HÔPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER**

DECIDE

Article 1 : M. Clément CAILLAUX, Directeur des Affaires Médicales du Centre Hospitalier Alpes Léman, exerce par délégation du Directeur Général, les attributions relatives à cette fonction.

Article 2 : M. Clément CAILLAUX reçoit à ce titre délégation du Directeur Général à effet de signer, en son nom, tous les actes qui lui sont confiés dans la limite de ses attributions concernant les Affaires Médicales, et à l'exception des actes suivants réservés à la signature du Directeur Général sauf en cas d'urgence avérée soumise à son appréciation :

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes et aux notes de service qui ont vocation à intégrer le Règlement Intérieur du CHAL
- Décisions relatives aux créations, aux transformations ou aux suppressions des emplois médicaux
- Décisions relatives à l'engagement des procédures disciplinaires concernant le personnel médical
- Les Actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement le CHAL devant les tribunaux



Le Directeur
ALPES LÉMAN
Didier RENAUD

Destinataires :
M. le Trésorier du CHAL
L'intéressée
Le dossier DRH

CENTRE HOSPITALIER ALPES LÉMAN
558, route de Findrol - BP 20 500 - 74130 Contamine sur Arve
T : 04 50 82 20 00 - F : 04 50 82 22 25
www.ch-alpes-leman.fr

ANNEXE A LA DECISION

N° 14-2019/D

Délégation de signature

Dépôt de signature

M. Clément CAILLAUX
Directeur des Affaires Médicales



74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de Haute-Savoie

74-2020-08-08-001

Arrêté de subvention à l'association les restaurants du cœur
de Haute Savoie / Aide Alimentaire



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE

Pôle Hébergement
Réf : NG

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2020 - DDCS/PH/2020-111

Subvention à l'association Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie.

VU le code rural et de la pêche maritime notamment les articles L 230-2 et R 230-9 à 24 ;

VU le code de l'action sociale et des familles notamment l'article R 115-6 ;

VU le décret 2012-63 du 16 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les délégations de crédits du programme 304 domaine fonctionnel : 0304-14-02 «aide alimentaire services déconcentrés »- codification : 030450141504 « fonctionnement des structures » ;

VU la demande de subvention présentée par les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie en date du 30 juin 2020, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 324 Route des Vernes à 74370 PRINGY-ANNECY - N° SIRET 397 618 299 00051- représentée par son responsable départemental de Haute Savoie, M. CRUAZ Alain ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale ;

ARRETE

Article 1

Les restaurants du Cœur apportent sur le territoire de la Haute-Savoie une assistance bénévole aux personnes démunies, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine de l'aide alimentaire par la distribution de denrées alimentaires.

Article 2

Afin de soutenir cette mission de distribution alimentaire, une subvention de 3 000 € est allouée aux Restaurants du Cœur de Haute-Savoie pour l'année 2020.

Article 3

Cette subvention est imputée sur les crédits du **programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »** domaine fonctionnel : 0304 action 14 sous action 02 Aide alimentaire – crédits déconcentrés - code activité : 030450141504 fonctionnement des structures - du ministère des solidarités et de la santé.

Le versement sera effectué en une seule fois, dès la signature du présent arrêté, sur le compte **du Crédit Agricole des Savoie** :

- **code banque 18106 – code guichet 00011 - n° de compte 83902651134- clé 89**
- **IBAN : FR76 1810 6000 1183 9026 5113 489**

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.
Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne- Rhône-Alpes.

Article 4

Un compte rendu annuel d'exécution de l'action subventionnée et un bilan financier devront être produits dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

Article 5

En cas de non-exécution du présent arrêté par le bénéficiaire, un ordre de reversement au service trésorerie de la direction des Finances Publiques sera émis à son encontre pour le montant total ou partiel de la subvention allouée.

Article 6

Monsieur le président de l'association,
Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie,
Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne Rhône-Alpes,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le **08 JUL. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental
De la cohésion sociale


Frédéric FOURNET

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2020-07-08-003

DDFIP/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2020-0029
portant mise à jour des délégations de signature de la
trésorerie de Le Biot

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie du BIOT

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme ROBINET Océane, Contrôleuse des Finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie du BIOT, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 3 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 3 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
KINKAL CHARLOTTE	AGENTE	2 000€	6 mois	2 000€
FESSARD SYLVIANE	CONTROLEUSE	1 500€	6 mois	1 500€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie...

Au BIOT, le 8 juillet 2020

Le comptable,


Yolande MOUGENO

74_DDPP_Direction départementale de la protection de la
population de Haute-Savoie

74-2020-07-09-004

arrêté n° DDPP2020-1820 du 9 juillet 2020 portant
interdiction temporaire de transport et de cession d'ovins,
bovins et caprins vivants dans le département de la
Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n° DDPP 2020 - 1820

portant interdiction temporaire de transport et de cession d'ovins, bovins et caprins vivants dans le département de la Haute-Savoie

VU le règlement (CE) n°1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 et notamment ses articles 10, 11, 17 et 18

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2215-1 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R. 214-51 à R.214-53, R.214-73 à R.214-75 et D. 212-26 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la fête religieuse de l'Aïd-al-Adha chaque année, de nombreux bovins, ovins et caprins sont acheminés dans le département de la Haute-Savoie pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

CONSIDÉRANT que l'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R. 214-73 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT que de nombreux animaux sont abattus dans des conditions clandestines, contraires aux règles d'hygiène préconisées en application de l'article L.231-1 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT que les abattages effectués dans des conditions illégales ne répondent pas aux règles de protection animale édictées en application de l'article L.214-3 du code rural et de la pêche maritime ;

CONSIDÉRANT que les abattages effectués dans des conditions illégales présentent d'importants risques de transmission de maladies contagieuses pour l'homme et les animaux en l'absence d'inspection sanitaire des animaux et des carcasses ;

CONSIDÉRANT que l'élimination des déchets issus de l'abattage doit être réalisée par des sociétés autorisées d'équarrissage sauf à présenter un risque pour la salubrité publique et la santé publique ;

CONSIDÉRANT qu'afin de sauvegarder la santé publique, la salubrité publique, la protection économique des consommateurs et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

Sur proposition de la directrice départementale en charge de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1 :

Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- Exploitation : tout établissement, toute construction ou, dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- Détenteur : toute personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs agréés, titulaires d'une autorisation de transport officielle pour animaux vivants.

Article 2 :

La détention de bovins, ovins et caprins par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite. De ce fait, la cession à titre gratuit ou onéreux d'animaux vivants des espèces sus-indiquées à des personnes non déclarées à un établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage est interdite.

Article 3 :

Le transport de bovins, ovins et caprins vivants, dans un but lucratif ou non lucratif, est interdit dans le département de la Haute-Savoie, sauf dans les cas suivants :

- le transport par des transporteurs agréés à destination des abattoirs agréés ;
- le transport par un détenteur déclaré à destination des cabinets ou cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations, dont les détenteurs des animaux ont préalablement déclaré leur activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D. 212-26 du code rural et de la pêche maritime. Le passage des animaux par des centres de rassemblement ou des marchés est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.
- le transport par des transporteurs agréés, en vue d'échange avec un État membre ou d'exportation à destination d'un pays tiers. Les animaux doivent en ce cas disposer, selon le cas, d'un certificat d'échange ou d'export.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique du **10 juillet au 14 août 2020**.

Article 5 :

Sous réserve des dispositions de l'ordonnance n°2020-306 modifiée du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période et notamment son article 2, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr"

Article 6 :

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché en mairie.

Anecy, le 09 JUL. 2020

Le préfet,



Pierre LAMBERT

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-10-001

ARP DDT-2020-0932 portant autorisation pour le
prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de
spécimens sauvages d'espèces végétales protégées -
CBNA

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement *LM*

Anncsey, le **10 JUL. 2020**

Direction régionale de l'environnement
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service eau, hydroélectricité et nature
Affaire suivie par Marc CHATELAIN
Pôle préservation des milieux et des espèces
tél. : 04 26 28 66 11
marc.chatelain@developpement-durable.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

DÉROGATION AUX INTERDICTIONS RELATIVES AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

ARRÊTÉ n° DDT-2020-0932

Portant autorisation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées

Bénéficiaire : Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, R.411-6 à R.411-14 ;

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

VU l'arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes, complétant la liste nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 14 janvier 2020 relatif au renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique alpin en tant que conservatoire botanique national ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402 du 20 février 2020 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU les lignes directrices en date du 30 octobre 2017, précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de dérogation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées, déposée par le Conservatoire Botanique National Alpin le 26 août 2019 ;

VU l'avis favorable sous conditions du Conseil National de Protection de la Nature, du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du 23 avril 2020, et la réponse du pétitionnaire du 30 avril 2020 ;

15 rue Henry-Bordeaux – 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 60 00 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr – internet : www.haute-savoie.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Biodiversite\1_Milieux_Naturels\Protection_Especes_Vegeales_Animales\01_Derogations\2020\CBNA_Floresprotegees\

VU le projet d'arrêté transmis le 15 mai 2020 au pétitionnaire et la réponse apportée le même jour ;

Considérant l'absence d'observation du public à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne de la demande et du projet de décision sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 2 au 16 juin 2020 ;

Considérant que la présente demande est déposée dans l'intérêt de la protection de la flore sauvage (mise en œuvre des missions de conservation de la flore confiées au demandeur) ;

Considérant la nature des activités du Conservatoire Botanique National Alpin, organisme public dédié à la connaissance et à la préservation de la flore et de la végétation à l'échelle de son territoire d'agrément incluant le département de la Haute-Savoie, et l'intérêt de disposer dans ce cadre d'une autorisation pluriannuelle pour procéder à certaines opérations de prélèvement, transport, détention, reproduction, culture d'espèces végétales protégées ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

ARRÊTE

Article 1er : Bénéficiaire de l'autorisation

Le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), dont le siège est domicilié Domaine de Charance, 05000 GAP, représenté par son directeur Bertrand LIENARD, est autorisé, à des fins d'identification, de constitution de parts d'herbier, d'études scientifiques (taxonomiques, génétiques, écologiques, etc) ou de conservation, à prélever, transporter et utiliser tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées.

Durant leur transport, les spécimens sont obligatoirement accompagnés d'un exemplaire de la présente autorisation.

PRÉLÈVEMENT, TRANSPORT ET UTILISATION DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES <i>espèces ou groupes d'espèces visés, nombre le cas échéant</i>	
Toutes les espèces de flore protégée présentes dans le département	Tout ou partie de spécimens sauvages, quantité indéterminée

Article 2 : Prescriptions techniques

LOCALISATION DES ACTIVITÉS :

Département de la Haute-Savoie dans sa totalité.

MODALITÉS :

L'autorisation est délivrée sous conditions :

- de prélèvements garantissant le bon état de conservation des populations d'espèces protégées concernées,
- de garantie de traçabilité des prélèvements effectués et de tenue, à cet effet, d'un registre mentionnant pour chaque prélèvement l'espèce, la date, la localité précise, la ou les parties de l'individu ou des individus prélevés, les quantités ainsi que la ou les finalités des récoltes.

Tout projet de renforcement de population, de réintroduction ou d'introduction dans le milieu naturel d'individus d'espèces végétales protégées fait, par ailleurs, l'objet d'une demande de dérogation spécifique, nécessitant l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature.

Article 3 : Personnes habilitées

NOM	PRENOM	STATUT	FONCTION
RATAJCZAK	Emilie	Employée CBNA	Technicienne
KRISTO	Ornella	Employée CBNA	Ecologue
VILLARET	Jean-Charles	Employé CBNA	Botaniste
GARRAUD	Luc	Employé CBNA	Botaniste
VAN ES	Jérémie	Employée CBNA	Botaniste
LEGLAND	Thomas	Employée CBNA	Botaniste
ABDULHAK	Sylvain	Employée CBNA	Botaniste
PACHE	Gilles	Employé CBNA	Botaniste
MERHAN	Baptiste	Employé CBNA	Botaniste
PAULIN	David	Employé CBNA	Botaniste
DEBAY	Pauline	Employée CBNA	Botaniste
FORT	Noémie	Employée CBNA	Ecologue
BONNET	Véronique	Employée CBNA	Ecologue
HUC	Stéphanie	Employée CBNA	Ecologue
VALLEE	Sophie	Employée CBNA	Ecologue
VAHE	Lucile	Employée CBNA	Ecologue
BIZARD	Léa	Employée CBNA	Ecologue
LAPEBIE	Ludivine	Employée CBNA	Technicienne
MARQUIS	Frédéric	Employé CBNA	Jardinier

Elles sont porteuses de la présente autorisation lors des opérations visées, et sont tenues de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

Article 4 : Durée de validité de l'autorisation

Cette autorisation est valable pendant toute la durée de l'agrément du bénéficiaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 5 : Mise a disposition des données

Le bénéficiaire met ses données d'observation d'espèces à disposition de la DREAL dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de format de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

Il publie un bilan annuel des prélèvements réalisés, ainsi qu'un bilan global au terme de la période d'agrément. Ces bilans sont adressés aux DREAL et à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi qu'au CNPN.

Article 6 : Autres législations et réglementations

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

Article 7 : Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent,
- par l'application information « télécours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Exécution

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le directeur départemental des territoires de Haute-Savoie, Monsieur le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB), sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service eau environnement,



Damien ASSADET

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-06-30-009

ARP_DDT_2020_0889 réglementant la circulation sur
l'autoroute A410 sur les communes de
Saint-Martin-Bellevue et Villy-le-Pelloux, afin de réaliser
des travaux de modernisation des gares de péage de
Cruseilles Est et Ouest n°18

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 30 juin 2020

Direction départementale
des territoires
Service transition énergétique et mobilités
Cellule déplacements
Affaire suivie par Carine Royan
Tél. : 04 50 33 78 13
ddt-arretes-circulation@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° DDT-2020-0889

Réglementation de la circulation sur l'autoroute A410 sur les communes de Saint-Martin-Bellevue et Villy-le-Pelloux, afin de réaliser des travaux de modernisation des gares de péage de Cruseilles Est et Ouest n°18

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le décret n° 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU l'arrêté n° PREF/RDHB/BOA/2018-33 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402 du 20 février 2020 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU la note du 5 décembre 2019 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2020 ;

VU la demande de M. le directeur réseau de la société AREA en date du 5 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie en date du 06 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA) en date du 11 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie en date du 30 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 18 juin 2020 ;

VU l'avis de la commune de Villy-le-Pelloux en date du 11 juin 2020 ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 60 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

VU l'avis de la commune de Groisy en date du 29 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux de modernisation des gares de péage de Cruseilles Est et Ouest (pose de balises en axial des voies) au droit de l'échangeur A41-A410, sur les communes de Villy-le-Pelloux et de Saint-Martin-Bellevue,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre la réalisation des travaux, les mesures d'exploitation suivantes seront prises :

▪ **S28 – nuit du Lun 6 au Mar 7 juillet 2020 de 21h à 6h**

Depuis la gare de péage de Cruseilles Est, fermeture de l'accès à l'autoroute A410 direction « Chamonix-Mt-B / Annemasse ».

Itinéraire de déviation :

Pour rejoindre l'autoroute A410 direction « Chamonix-Mt-B / Annemasse » :

- prendre la direction de Groisy par la RD2,
- puis suivre la direction de La Roche-sur-Foron jusqu'à rejoindre la RD1203,
- poursuivre sur la RD1203 en direction de La Roche-sur-Foron,
- rejoindre l'autoroute A410 au niveau de la gare de péage de La Roche-sur-Foron n°19.

Communes traversées (dont agglomération concernées) : Saint-Martin-de-Bellevue / Villy-le-Pelloux* / Groisy* / Thorens-Glière / Evires / Etaux / La Roche sur Foron.*

▪ **S28 – nuit du Mar 7 au Mer 8 juillet 2020 de 21h à 6h**

En provenance d'A410-Chamonix, fermeture de la Sortie n°18 fléchée « Cruseilles / Allonzier-la-C. » (gare de péage de Cruseilles Ouest).

Cette fermeture de bretelle sera réalisée par neutralisation de la Voie de Droite sur A410 au droit du diffuseur.

Itinéraire de déviation :

En provenance d'A410-Chamonix, pour rejoindre les communes desservies par la Sortie n°18 :

- prendre la Sortie amont n°19 fléchée LA ROCHE S/ FORON ,
- suivre la RD1203 – direction ANNECY jusqu'à son raccordement à la RD 2,
- et suivre la RD 2 direction GROISY puis VILLY LE PELLOUX, jusqu'à son raccordement à la RD1201 »

Communes traversées (dont agglomération concernées) : La Roche-sur-Foron / Etaux / Evires / Thorens-Glières / Groisy* / Villy-le-Pelloux* / Saint-Martin-de-Bellevue.*

Article 2 :

En fonction des aléas du chantier ou des conditions météorologiques, les dispositions prévues à l'article 1 pourront être reconduites :

- S28 – nuit (21h-6h) du Mar 7 au Mer 8 juillet, pour la gare de péage de Cruseilles Est,
 - S28 – nuit (21h-6h) du Mer 8 au Jeu 9 juillet, pour la gare de péage de Cruseilles Ouest,
- étant entendu qu'il ne pourra y avoir fermeture sur les 2 gares en simultanée.

Dans ce cas, AREA en informe le SDIS-74, l'EDSR-74, le SAMU-74, le CD-74, la DIR-CE ainsi que la DDT-74.

Article 3 :

- Les règles d'inter-distances sur les autoroutes A410 et A41N ne s'appliqueront pas à ce chantier.
- Si les travaux sont annulés ou terminés avant l'échéance annoncée, la remise en circulation normale de la section fermée pourra être anticipée.

Article 4 :

Les opérations de pose de signalisation (Police, information) sont assurées par les équipes du district d'Annecy (AREA). Il en est de même pour l'entretien et la surveillance du balisage. Cette signalisation sera conforme aux indications du manuel du Chef de chantier « Routes à chaussées séparées », document réalisé et diffusé par le service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA). En dérogation à la circulaire relative aux jours hors chantiers visée ci-dessus, le balisage lié à ces travaux sera maintenu les jours hors chantiers.

Les forces de gendarmerie sont présentes pour accompagner les agents de la société AREA afin de faire respecter les mesures de police nécessaires pour procéder à l'arrêt ou au ralentissement de la circulation, nécessaire à la fermeture ou au basculement.

Dans le cas toutefois où les forces de l'ordre, une fois requises, seraient dans l'impossibilité d'être présentes, les agents de la société AREA sont autorisés à réaliser seuls ces opérations au moyen des dispositifs de signalisation.

Article 5 :

Les automobilistes sont informés par la radio Autoroute Info 107.7 ainsi que par des messages sur les panneaux à messages variables et par des panneaux spécifiques mis en place par la société AREA.

Article 6 :

Les forces de gendarmerie prennent toutes mesures justifiées pour les besoins de la sécurité ou pour les nécessités de l'écoulement du trafic.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans le même délai.

Le recours contentieux peut être déposé par voie dématérialisée auprès de la juridiction administrative « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Article 8 :

Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, M. le directeur départemental des territoires de la Haute -Savoie, M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, M. le directeur de l'exploitation AREA sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et dont copie sera adressée :

- à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie,
- à M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA),
- à M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie,
- à M. le chef du SAMU 74,
- à la mairie de Saint-Martin-de-Bellevue / Villy-le-Pelloux / Groisy / Thorens-Glière / Evires / Etaux / La Roche sur Foron,
- à la CRZ sud-est.

**Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
L'adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités**


Delphine ROTHILISBERGER

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-10-002

ARP_DDT_2020_0933 de réglementation de la circulation
sur l'autoroute A 40, sur les communes d'Etrembières et
d'Arthaz, pendant les travaux de réparation du dispositif de
retenue du pont n°2 sur l'Arve de l'A40

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Anncsey, le 10 juillet 2020

Service transition énergétique et mobilités

Cellule déplacements

Affaire suivie par Carine Royan

Tél. : 04 50 33 78 13

ddt-arretes-circulation@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° DDT-2020-0933

de réglementation de la circulation sur l'autoroute A 40, sur les communes d'Etrembières et d'Arthaz, pendant les travaux de réparation du dispositif de retenue du pont n° 2 sur l'Arve de l'A 40

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le décret n° 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU l'arrêté du 10 janvier 1974 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de matières dangereuses ;

VU l'arrêté interpréfectoral permanent du 31 mars 2003 et le dossier permanent d'exploitation établi par la Société des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) en application de la circulaire n° 94-14 du 6 février 1996 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402 du 20 février 2020 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la note du 5 décembre 2019 relative au calendrier des jours hors chantiers de l'année 2020,

VU la demande de M. le directeur du réseau et de l'environnement ATMB en date du 29 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 1 juillet 2020 ;

VU l'avis de M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA) en date du 30 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie en date du 6 juillet 2020 ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie en date du 30 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune d'Etrembières en date du 29 juin 2020 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune d'Arthaz en date du 9 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux de réparation des dispositifs de retenue du pont n° 2 sur l'Arve de l'A 40.
Ces travaux consistent à remplacer en urgence les lisses des dispositifs de retenue côté terre-plein central de l'ouvrage dans les deux sens de circulation.

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 20 juillet 2020 au mardi 04 août 2020, les conditions de circulation sur l'autoroute A 40 entre le PK 51.500 et le PK 55.000 dans les deux sens de circulation, y compris les week-ends et les jours hors chantier, sont modifiées de la manière suivante :

- > La circulation se fait sur deux voies déviées au droit du chantier et réduites au minimum à 3,20 mètres pour la voie de droite et 3,00 mètres pour la voie de gauche.
- > La circulation est interdite aux poids-lourds sur la voie de gauche.
- > La vitesse est limitée à 90 km/h au niveau de déviements.

Article 2 : Si les travaux sont terminés avant la date du mardi 04 août 2020 la circulation peut être rendue de manière optimale et les balisages retirés.

Article 3 : Les forces de police ou de gendarmerie prennent toutes mesures justifiées pour les besoins de la sécurité ou pour les nécessités de l'écoulement du trafic tant sur l'autoroute que sur le réseau parallèle.

Article 4 : L'interdistance réglementaire entre deux chantiers consécutifs est portée à 5 kilomètres de part et d'autre des zones d'intervention. En dérogation à la circulaire des jours hors chantiers, les balisages peuvent être maintenus en place du vendredi 24 juillet 2020 au lundi 27 juillet 2020 et du vendredi 31 juillet au mardi 04 août 2020 et le vendredi 07 août 2020 en cas de prolongation du chantier comme spécifié à l'article 7.

Article 5 : Les opérations de pose de la signalisation (police, information et déviation) sont assurées par les équipes du Centre d'Exploitation de Bonneville (ATMB). Il en est de même pour l'entretien et la surveillance du balisage. Cette signalisation est conforme aux indications du manuel du chef de chantier « Routes à chaussées séparées », document réalisé et diffusé par le service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA).

Article 6 : Pendant les travaux, du lundi 20 juillet 2020 à 7h00 au mardi 04 Août à 18h00, le passage des convois exceptionnels dans les deux sens de circulation au droit du chantier, de largeur supérieure à 3,50 mètres peut être interdit. Le demandeur devra prévenir les services de l'ATMB au 04.50.07.29.29, 72 heures avant le passage afin d'organiser le passage.

Article 7 : En fonction des aléas du chantier ou des conditions météorologiques, les restrictions de circulation prévues à l'article 1 peuvent être prolongées jusqu'au vendredi 07 août 2020. Dans ce cas, ATMB en informe l'EDSR de la Haute-Savoie, le SDIS de la Haute-Savoie, le SAMU de la Haute-Savoie, le conseil départemental de la Haute-Savoie, la DIR Centre-Est ainsi que la DDT de la Haute-Savoie qui établit un nouvel arrêté.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans le même délai.

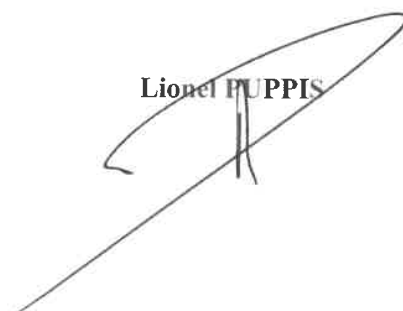
Le recours contentieux peut être déposé par voie dématérialisée auprès de la juridiction administrative « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Article 9 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie, M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA), M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, M. le directeur du réseau et de l'environnement des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et dont copie est adressée :

- à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie,
- à M. le chef du SAMU de la Haute-Savoie,
- à la CRZ Sud-Est,
- à M. le maire de la commune d'Etrembières,
- à M. le maire de la commune d'Arthaz.

**Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef de la cellule déplacements**

Lionel PUPPIS



74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-07-003

ARRETE N° DDT-2020 -0913 fixant des minima et
maxima de prélèvements par le plan de chasse du grand
gibier

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau et environnement

Cellule chasse pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Claude PINEL
tél. : 04 50 33 78 53

claude.pinel@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 7 juillet 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° DDT-2020 -0913

fixant des minima et maxima de prélèvements par le plan de chasse du grand gibier

VU l'article R.425-2 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-1059 du 31 mai 2018 fixant des minima et maxima de prélèvements par le plan de chasse du grand gibier ;

VU l'arrêté n° DDT-2019-1338 du 30 août 2019 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'avis du service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Savoie (FDC) ;

VU le résultat de la consultation du public suite à la mise à disposition du projet d'arrêté par voie électronique sur le site des services de l'État en Haute-Savoie du 5 au 25 juin 2020.inclus ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 2 juillet 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, en fixant notamment un prélèvement minimum d'animaux des espèces concernées pour éviter des atteintes significatives aux intérêts agricoles et forestiers et un prélèvement maximum pour garantir la pérennité de ces espèces ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture.

ARRÊTE

Article 1 : le nombre minimum et le nombre maximum d'animaux des espèces de grand gibier soumis à plan de chasse, à prélever annuellement par unités de gestion, sont fixés ainsi qu'ils figurent dans le tableau annexé, à compter de la campagne cynégétique 2020-2021.

Article 2 : les décisions individuelles d'attribution doivent s'inscrire dans le cadre défini à l'article 1^{er}.

Article 3 : l'arrêté préfectoral n° 2018-1059 du 31 mai 2018 pris pour le même objet, est abrogé.

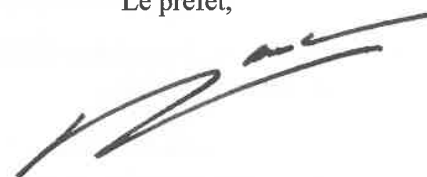
Article 4 : voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa notification ou publication, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail « télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie, les gardes-chasse particuliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Pierre LAMBERT

Annexe à l'arrêté fixant des minima et maxima de prélèvements par le plan de chasse grand-gibier

Pays cygénétiq <u>u</u> es	CHEVREUIL		CERF		MOUFLON	
	MINI	MAXI	MINI	MAXI	MINI	MAXI
1 - Mont-Blanc	121	270	200	500		
2 - Arve-Giffre	71	175	94	350	1	5
3 - Vallée des Dranses	119	285	182	500	36	80
4 - Gavot	43	115	29	80		
5 - Bas Chablais	55	140	12	35		
6 - Roc d'Enfer	77	185	55	150		15
7 - Voirons	87	210	100	240		
8 - Môle	53	130	45	130		
9 - Bargy	23	65	40	120		
10 - Aravis	109	250	83	210	13	50
11 - Bauges	54	150	19	50	49	120
12 - Semnoz	86	220	143	355		
13 - Albanais	53	135	2	10		
14 - Semine	61	150	1	10		
15 - Vuache	97	220	22	65		
16 - Salève	92	225	4	15		
17 - Glières	98	230	87	200		
18 - Mandallaz	74	200	2	6		
19 - Veyrier	20	55	4	15		
20 - Hermones	41	100	18	50		
Totaux	1434	3510	1142	3091	99	270

Massifs	CHAMOIS	
	MINI	MAXI
1 - Dent d'Oche	43	110
2 - Balcons du Léman	16	45
3 - Monts de Grange	35	90
4 - Tavaneuse	76	170
5 - Roc d'Enfer	166	370
6 - Avoriaz	35	85
7 - Bostan	29	75
8 - Voirons	21	55
9 - Arve-Giffre	135	380
10 - Môle	40	100
11 - Salève	15	50
12 - Mandallaz	13	35
13 - Vuache	13	35
14 - Mont des Princes	17	40
15 - Clergeon	5	16
16 - Veyrier	7	25
17 - Glières	91	225
18 - Bargy	32	90
19 - Aravis	79	200
20 - Mont-Blanc	81	200
21 - Mont Joly	56	130
22 - Etale-Charvin	41	130
23 - Tournette	73	165
24 - Grand Semnoz	22	55
25 - Bauges	44	120
Totaux	1185	2996

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-07-001

Arrêté n° DDT-2020-0911 d'ouverture et de clôture
générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le
département de Haute-Savoie

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Claude PINEL
tél : 04 50 33 78 53
claude.pinel@haute-savoie.gouv.fr

Annecy le 7 juillet 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2020-0911

d'ouverture et de clôture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de Haute-Savoie

VU le code de l'environnement et notamment les articles L424-2 à L424-4 et R424-1 et suivants relatifs à la protection du gibier ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 relatif à la période de chasse du sanglier en France métropolitaine ;

VU l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

VU l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mai 1998 instituant un carnet de prélèvement obligatoire pour certains gibiers de montagne ;

VU l'arrêté ministériel du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;

VU l'arrêté n° DDT-2019-1338 du 30 août 2019 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 ;

VU le résultat de la consultation du public suite à la mise à disposition du projet d'arrêté par voie électronique sur le site des services de l'État en Haute-Savoie du 5 juin 2020 au 25 juin 2020 inclus ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs (FDC) de la Haute-Savoie ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 2 juillet 2020 ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : la période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département de la Haute-Savoie du :

13 septembre 2020 à 7 heures au 17 janvier 2021 au soir.

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 60 00 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr

horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Biodiversite\2_Chasse_Faune_Sauvage\Chasse\1_Reglementation\1_Chasse\3_Departementale\2_ARP_Ouverture_Cloture\2020-2021\

Article 2 : par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Gibier sédentaire de plaine	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Oiseaux de passage et gibier d'eau	les dates d'ouverture et de clôture pour la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau sont fixés par arrêtés ministériels.		
BLAIREAU	Ouverture générale	Clôture générale	La vénerie sous terre du blaireau est autorisée de la date de signature de cet arrêté au 15 août 2020, en complément de la période légale du 13 septembre 2020 à 7 heures au 15 janvier 2021.
CHEVREUIL	1 ^{er} juillet 2020 Ouverture générale	12 septembre Clôture générale	Avant la date d'ouverture générale, le chevreuil ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sur autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse, en cas de dégâts agricoles ou sylvicoles avérés et significatifs et sur proposition de la FDC après sollicitation d'un plaignant et concertation avec le président de la société de chasse concernée, le représentant du monde agricole ou sylvicole concerné (Chambre d'agriculture, ONF ou CRPF) permettant de déterminer la durée de l'opération, la zone de tir et l'objectif de prélèvement. Le maire de la commune concernée est informé. Les dispositions (période et jours de chasse, chasse en temps de neige avec ou sans chien) sont précisées dans le règlement intérieur et de chasse de chaque détenteur du droit de chasse (ACCA ou chasse privée) conformes aux propositions des pays cynégétiques et approuvées par le président de la FDC. <i>Voir notas 1 à 3</i>
CERF	1 septembre 2020	28 février 2021	Avant la date d'ouverture générale, le cerf ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût. Les dispositions (période et jours de chasse, chasse en temps de neige avec ou sans chien) sont précisées dans le règlement intérieur et de chasse de chaque détenteur du droit de chasse (ACCA ou chasse privée) conformes aux propositions des pays cynégétiques, approuvées par le président de la FDC. <i>Voir notas 1 à 3</i>
	1 ^{er} juillet 2020	14 août 2020	Du 1 ^{er} juillet au 14 août, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et sous réserve de dégâts agricoles avérés et significatifs, sur décision d'une cellule de crise et validation de la FDC. Les conditions sont fixées par l'arrêté préfectoral spécifique.

SANGLIER	1 ^{er} juillet 2020	14 août 2020	Du 1er juillet au 14 août, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'à l'affût ou à l'approche, après autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse et sous réserve de dégâts agricoles avérés et significatifs, sur décision d'une cellule de crise et validation de la FDC. Les conditions sont fixées par l'arrêté préfectoral spécifique.
	15 août 2020	12 septembre 2020	Du 15 août au 12 septembre, la chasse est autorisée en battue, à l'approche ou à l'affût, suite à des dégâts agricoles avérés et significatifs, et dans les conditions définies par la cellule de crise et sous l'autorité du détenteur du droit de chasse. Du 1er mars au 31 mars, la chasse est autorisée en battue, à l'approche ou à l'affût suite à des dégâts agricoles avérés et significatifs, et dans les conditions définies par la cellule de crise et sous l'autorité du détenteur du droit de chasse.
	Ouverture générale	31 mars 2021	Les dispositions (période et jours de chasse, chasse en temps de neige avec ou sans chien) sont précisées dans le règlement intérieur et de chasse de chaque détenteur du droit de chasse (ACCA ou chasse privée) conformes aux propositions des pays cynégétiques et approuvées par le président de la FDC. <i>Voir notas 1 et 3</i>
LIÈVRE COMMUN	13 septembre 2020	17 janvier 2021	Les dispositions (période et jours de chasse, chasse en temps de neige avec ou sans chien) sont précisées dans le règlement intérieur et de chasse de chaque détenteur du droit de chasse (ACCA ou chasse privée) conformes aux propositions des pays cynégétiques, et approuvées par le président de la FDC. Le tir à balle est interdit.
Gibier sédentaire de montagne	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CHAMOIS dans le cadre du plan de prélèvement simple	Ouverture générale	11 novembre 2020	La chasse est autorisée les mardi jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.
dans le cadre du plan de chasse chamois élaboré qualitatif	Ouverture générale	Clôture générale	La chasse est autorisée les mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Seule la chasse à l'approche ou à l'affût est autorisée et les chiens sont interdits. Voir en annexe 1 la liste des unités de gestion et des détenteurs de droits de chasse concernés. <i>Voir notas 1 à 3</i>

MOUFLON	Ouverture générale	clôture générale	La chasse en battue ou à l'aide de chien est interdite. Les dispositions (période et jours de chasse, chasse en temps de neige) sont précisées dans le règlement intérieur et de chasse de chaque détenteur du droit de chasse (ACCA ou chasse privée) conformes aux propositions des pays cynégétiques, validées et approuvées par le président de la FDC . <i>Voir notas 1 à 3</i>
MARMOTTE	ouverture générale	11 novembre 2020	Seul le tir à balle ou à l'arc est autorisé. Le déterrage de la marmotte est interdit.
GÉLINOTTE DES BOIS	20 septembre 2020	11 novembre 2020	Le tir à balle est interdit
LIÈVRE VARIABLE	20 septembre 2020	11 novembre 2020	Le tir à balle est interdit
LAGOPÈDE ALPIN	20 septembre 2020	11 novembre 2020	L'espèce est soumise à prélèvement maximum autorisé (PMA). <i>voir notas 1 et 3 et l'arrêté préfectoral spécifique.</i> Le tir à balle est interdit.
PERDRIX BARTAVELLE	20 septembre 2020	11 novembre 2020	L'espèce est soumise à prélèvement maximum autorisé (PMA). <i>voir notas 1 et 3 et l'arrêté préfectoral spécifique.</i> Le tir à balle est interdit.
PETIT TÉTRAS MÂLE	20 septembre 2020	11 novembre 2020	L'espèce est soumise à plan de chasse. <i>voir notas 1 et 3 et la décision fédérale spécifique.</i> Le tir à balle est interdit.

Nota 1 : pour l'application du plan de chasse légal et des espèces soumises à prélèvement maximum autorisé (PMA), la pose du dispositif de marquage devra intervenir avant tout transport, sur les lieux mêmes du tir :

- > bracelet pour le cerf, le chevreuil, le chamois, le sanglier en réserve et le mouflon,
- > languette autocollante de prémarquage pour le chamois avec prémarquage, le tétras-lyre, le lagopède et la perdrix bartavelle si cette possibilité réglementaire est autorisée par arrêté ministériel pour cette campagne 2020-2021.

Nota 2 : les prélèvements et les marquages effectués dans le cadre du plan de chasse au grand gibier devront être conformes aux définitions figurant à l'annexe 2 du présent arrêté.

Nota 3 : la présentation du gibier soumis à plan de chasse ou à PMA (à l'exception de la bécasse) et du sanglier est obligatoire.

Les ACCA et chasses privées doivent prévoir un lieu ouvert au public et des horaires de permanence pour la présentation du gibier soumis au plan de chasse ou à PMA (sauf bécasse) et du sanglier et, le cas échéant, la mise en place du bracelet de marquage définitif se substituant au dispositif de prémarquage. Pour les lots domaniaux, les conditions de contrôles sont fixées par les clauses de location du droit de chasse en forêts domaniales de la région Rhône-Alpes.

Article 3 : afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

- > la chasse à tir et la chasse au vol le mercredi et le vendredi de chaque semaine sont interdites (à l'exception des jours fériés) ;

- l'utilisation des appelants vivants, des tonnes, huttes et gabions pour la chasse du gibier d'eau est interdite ;
- la chasse des espèces suivantes est interdite : le putois, le grand tétaras, la barge à queue noire, la barge rousse, le bécasseau maubèche, les chevaliers aboyeur, arlequin, combattant et gambette, les courlis cendrés et corlieu, l'eider à duvet, l'huîtrier-pie, les macreuses brune et noire, la nette rousse, les pluviers argentés et dorés ;
- La chasse de la marmotte est interdite sur le territoire:
 - des communes d'Allèves, Ayze, Bellevaux (montagne d'Hirmentaz), Bonneville, Faucigny, les Gets, Giez, Marignier, Mégevette, Onnion, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Seytroux, laTour, la Vernaz, Villaz et Viuz-en-Sallaz ;
 - des ACCA d'Aviernoz, des Ollières et de Thorens-les-Glières ;
 - de la chasse privée de la Sarve (commune de Faverges-Seythenex).
- la chasse du lièvre commun est soumise à un plan de chasse validé par la FDC sur les communes de Mieussy (sur la partie de Sommand délimitée par les barres rocheuses de Sommand à l'ouest et les lieux-dits la Chapelle-Saint-Gras, la Challe et la Croix-d'Aubry au sud), Arenthon, Amancy, Cornier (à l'est de l'A41), la Roche-sur-Foron (au nord de l'A41 et de la voie SNCF), Saint-Pierre-en-Faucigny (au sud de l'A40 et au nord de la voie SNCF), Scientrier (à l'est de l'A41 et au sud de l'A40).
- la chasse de la gélinotte des bois est interdite sur le territoire des communes de Chaumont, Chevrier, Clarafond-Arcine, Contamine-Sarzin, Dingy-en-Vuache, Musièges, Savigny et Vulbens ;

Article 4 : la chasse en temps de neige est interdite à l'exception de :

- la chasse au gibier d'eau sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé ;
- la chasse du cerf, du mouflon, du chamois, du sanglier et du chevreuil (sauf restrictions par pays cynégétiques) ;
- la chasse du renard, uniquement en battue sous l'autorité du détenteur du droit de chasse, sous réserve de l'information préalable du service départemental de l'office français de la biodiversité, du lieutenant de louveterie et de la fédération départementale des chasseurs ;
- la chasse du renard sur les pays cynégétiques des Bauges, du Mont-Blanc, des Aravis et du Semnoz, quel que soit le mode de chasse.

Article 5 : voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa notification ou publication, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail « télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie, les gardes-chasse particuliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Pierre LAMBERT

**Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0911 du 7 juillet 2020
relatif à l'ouverture et à la clôture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le
département de la Haute-Savoie,**

**liste des territoires de chasse sur lesquels s'appliquent les règles de plan de prélèvement qualitatif
élaboré pour la chasse du chamois**

ACCA d' Allèves, Archamps, Arâches-la-Frasse, Armoy, Bassy, Bellevaux, Bluffy, Bonne, Bonnevaux, Bons-en-Chablais, Challonges, Chevrier, Chaumont, Chamonix-Mont-Blanc, Chevaline, Clarafond, Cons-Sainte-Colombe, Contamine- Sarazin, Cranves-Sales, Cruseilles, Cusy, Dingy-en-Vuache, Draillant, Doussard, Droisy, Duingt, Eloise, Entremont, Entrevernes, Essert-Roman, Etercy, Faverges, Giez, Gruffy, la Balme-de-Thuy, la Baume, la Clusaz, la Côte d'Arbroz, la Forclaz, Lathuile, la Tour, la Muraz, le Biot, le Bouchet-Mont-Charvin, le Grand- Bornand, Leschaux, les Contamines- Montjoies, le Petit-Bornand-les-Glières, le Reposoir, Lornay, Lovagny, Lucinges, Magland, Manigod, Marcellaz-Albanais, Marlens, Meillerie, Mieussy, Musièges, Montmin, Monnetier- Mornex, Montriond, Moye, Naves-Parlemand, Passy, Poisy, Praz-sur-Arly, Presilly, Reyvroz, Saint-Blaise, Saint- Cergues, Saint- Gervais-les-Bains, Saint-Germain-sur-Rhône, Saint-Ferréol, Saint- Jean-d'Aulp, Saint-Jean-de-Sixt, Saint-Jeoire, Saint-Jorioz, Saint-Laurent, Saint- Pierre- en- Faucigny, Savigny, Sixt - Fer- à-Cheval, Serraval, Seythenex, Seyssel, Talloires, Thollon-lesMémises, Thônes, Thyez, Vailly, Val-de-Fier, Vaulx, Villaz, Ville-en-Sallaz, Villy-le-Pelloux, Veyrier- du-lac, Viuz- la- Chiesaz, Vulbens.

AICA du Plateau-de-la-Semine (communes de Chêne-en-Semine, Franc lens), Diane-de-la-Grande-Gorge (communes de Bossey, Collonges-sous-Salève, Etrembières), Doran-Véran (communes de Domancy, Sallanches), Echo-des-Bornes (communes du Sappey, Vovray-en-Bornes), Echo-du-Salève (communes de Beaumont, Neydens), Effrasses (communes d'Allonzier-la-Caille, Choisy), Rochebrune (communes de Demi-Quartier, Megève), Mandallaz (communes de Cuvat, la Balme-de-Sillingy, Sillingy), Haut-Giffre (communes de Morillon, Samoëns), Saint-Hubert-du-Laudon (communes de la Chapelle-Saint-Maurice, Saint-Eustache).

Réserve de chasse des Aravis, Arve-Giffre, Bargy , Glières, Mont-Joly, Mont-de-Grange, Roc d'Enfer, et de Vacheresse.

Chasses privées d'Uble (Taninges), Chatillonnet (Cranves-Sales, Lucinges, Saint-Cergues), Saint- Hubert- de-Sixt (Sixt-Fer-à-Cheval), la Combe (Chevaline), Verthier (Doussard), le Planay (Chevaline), la Sarve (Giez), Section du Couchant (Seythenex), la Sasse (Megève), Col des Annes (Grand-Bornand) et de Nonglard (Nonglard).

Forêts domaniales de la Haute-Filière lot n°1 Aviernois (Aviernois) lot n°2 Bunand (Thorens-les-Glières) lot n°3 Champlaitier (Thorens-les-Glières) lot n°4 des Têtes (le Petit-Bornand-les-Glières), Larrieux lot n°2 (Thônes), des Voirons, Magland, Passy lot n°2, des Houches, Giffre-Samoëns, des Varos lot n°1 (Thônes), Mieussy, Megève lot n°1, des Contamines- Montjoie, le Piésan (Cons-Sainte-Colombe) et du Semnoz (Saint- Jorioz).

**Signification des abréviations figurant sur les arrêtés attributifs d'un plan de chasse
et sur les bracelets de marquages**

CHEVREUIL :

CHI (chevreuil indifférencié) qui peut être utilisé pour toutes catégories de sexe et d'âge

CHJ qui ne peut être utilisé que pour des jeunes de moins d'un an

CERF :

CEI (cerf indifférencié) : peut être utilisé pour tout animal de l'espèce cerf élaphe.

CEJ à n'utiliser que pour des jeunes de moins d'un an ou des bichettes (une bichette suit sa mère et n'est jamais seule)

CEF à n'utiliser que pour des femelles ou des jeunes de moins d'un an
(pour un bon équilibre des prélèvements, ces attributions sont destinées à prélever des biches adultes ; il est cependant possible de les utiliser pour des bichettes ou des faons des deux sexes)

CHAMOIS :

ISI (indifférencié) qui peut être utilisé pour toutes les catégories de sexe et d'âge

ISJ qui ne peut être utilisé que pour des chamois de 1^{ère} année (chevreaux)

ISE qui ne peut être utilisé que pour des chamois de 1^{ère} année (chevreaux), de 2^{ème} année (éterles-éterlous), ou plus âgés pourvu que la hauteur des cornes entières soit inférieure ou égale à celle des oreilles (remarque : il ne peut donc être utilisé pour des chamois adultes ayant les cornes cassées)

ISF qui ne peut être utilisé que pour des femelles (les femelles doivent être présentées avec les tétines) et les chevreaux, éterles et éterlous.

MOUFLON :

MOJ à n'utiliser que pour des jeunes de moins d'un an

MOF à n'utiliser que pour des femelles et des agneaux mâles et femelles de moins d'un an

MOM à n'utiliser que pour des mâles

MOD (mouflon déficient) à n'utiliser que pour des mouflons jeunes, femelles ou mâles adultes présentant des anomalies visibles sur l'animal tué (blessures anciennes, pelage "isabelle", pelage "pie", mâles "mottets" (adultes dont une corne au moins mesure moins de 10 cm de long ou avec cornes blessantes) ou pour des agneaux nés en automne

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-07-002

Arrêté n° DDT-2020- 0912 fixant des dispositions particulières à l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Savoie concernant, les réserves de chasse, le groupement d'intérêt cynégétique (GIC) interdépartemental des Bauges, l'école de chasse de la fédération départementale des chasseurs et le domaine public fluvial .

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Claude PINEL
tél : 04 50 33 78 53
claude.pinel@haute-savoie.gouv.fr

Annczy, le 7 juillet 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2020- 0912

fixant des dispositions particulières à l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Savoie concernant, les réserves de chasse, le groupement d'intérêt cynégétique (GIC) interdépartemental des Bauges, l'école de chasse de la fédération départementale des chasseurs et le domaine public fluvial .

VU le code de l'environnement et notamment les articles L424-2 à L424-4, R422-86, R424 et suivants relatifs à la protection du gibier ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement ;

VU l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée ;

VU l'arrêté n° DDT-2019-1338 du 30 août 2019 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025 ;

VU le résultat de la consultation du public suite à la mise à disposition du projet d'arrêté par voie électronique sur le site des services de l'État en Haute-Savoie du 5 juin 2020 au 25 juin 2020 inclus ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0911 du 7 septembre 2020 d'ouverture et de clôture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de Haute-Savoie ;

VU l'avis de M. le président de la fédération départementale des chasseurs (FDC) ;

VU l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 2 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'état des populations de grand gibier dans les grandes réserves de chasse du réseau interdépartemental nécessite leur régulation et leur décantonnement afin de réduire leur impact sur la biodiversité de la faune et de la flore et les risques sanitaires liés à leur concentration ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'exécution des tirs sélectifs sont compatibles avec la protection des populations de grand-gibier et à la préservation de leur tranquillité dans les grandes réserves de chasse du réseau interdépartemental ;

CONSIDÉRANT que les sangliers et les cerfs sont susceptibles de causer des dégâts importants aux cultures et à la régénération forestière et la nécessité de les réguler au sein des réserves de chasse et de faune sauvage des associations communales et intercommunales de chasse agréées (ACCA et AICA) afin de maintenir ou de restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture.

ARRÊTE

Article 1er : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° DDT-2020-0911 du 7 juillet 2020 relatif à l'ouverture et à la clôture générale de la chasse pour la campagne 2020-2021 dans le département de la Haute-Savoie, est complété ainsi qu'il suit :

Tirs sélectifs en réserves de chasse et de faune sauvage de la date d'ouverture générale à la date de clôture générale :

Les conditions d'exécution des tirs sélectifs sont précisés dans les règlements intérieurs des tirs sélectifs des réserves de chasse approuvés par le président de la FDC. Seules les techniques de chasse à l'approche et à l'affût sont autorisées. Les réserves sont structurées en secteur. Un seul tireur par secteur et par jour. Un seul animal peut être prélevé par jour et par secteur. Les tireurs autorisés ont l'obligation préalable d'avoir suivi une formation spécifique dans le cas de l'espèce chamois.

Réserves	Jours	Conditions spécifiques	Espèces de gibier
Mont- de-Grange sur les communes d'Abondance, la Chapelle d'Abondance et Châtel.	lundi, mardi, jeudi et samedi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS MOUFLON SANGLIER CERF
l'AICA de la Mandallaz (communes de Cuvat, la Balme-de-Sillingy et de Sillingy).	lundi et mardi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS
Sémy sur la commune de Vacheresse	mardi et samedi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS SANGLIER
Aravis sur les communes de la Clusaz, Cordon, le Grand-Bornand, le Reposoir, Sallanches et Magland,	mardi et samedi	tir sélectif à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS SANGLIER CERF
Mont-Joly sur les communes de Megève, Saint-Gervais-les-Bains et des Contamines-Montjoie	mardi et samedi	tir sélectif à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS SANGLIER CERF
Faverges-Seythenex (ACCA de Faverges)	lundi et mardi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	MOUFLON SANGLIER
Roc d'Enfer sur les communes de Bellevaux, la Côte- d'Arbroz, Essert-Romand, Mieussy et de Saint-Jean-d'Aulps	mardi et samedi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS SANGLIER

Réserves	Jours	Conditions spécifiques	Espèces de gibier
Arve-Giffre sur les communes d'Arâches- la-Frasse, les Houches, Magland, Morillon, Passy, Sallanches, Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Servoz et Vallorcine (Bérard)	mardi et samedi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS SANGLIER CERF
Glières sur les communes Glières-Val de Bornes, Thônes et Villard- sur-Thônes	mardi et samedi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS, SANGLIER CERF
Voirons sur les communes de Boëges, Bonne, Bons-en-Chablais, Cranves-Sales, Fillinges, Lucinges, Saint- André- de- Boège, Saint-Cergues	lundi et mardi	tir sélectif, à l'approche ou à l'affût	CERF
Mont-Benand , sur les communes de Bernex, Lugrin, Saint-Paul-en-Chablais et Thollon-les-Mémises	mardi et samedi	tir sélectif à l'approche ou à l'affût	SANGLIER CERF
Bargy sur les communes de Glières-Val-de-Bornes ,le Grand-Bornand, Mont- Saxonnex et le Reposoir.	mardi et samedi	tir sélectif à l'approche ou à l'affût	CHAMOIS

Régulation du sanglier en réserve de chasse et de faune sauvage des ACCA y compris en grande réserve de chasse et de faune sauvage du réseau départemental (Mont de Grange, Voirons, Roc d'Enfer, Arve-Giffre, Aravis, Mont Benand, Glières, Tournette et Mont Joly) :

La régulation est autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse, suite à des dégâts agricoles avérés et significatifs dans les conditions définies par la cellule de crise, sous l'autorité du détenteur du droit de chasse et sous réserve que les conditions d'exécution de ce plan soient compatibles avec la protection du gibier et la préservation de sa tranquillité. L'utilisation de bracelet est obligatoire.

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
SANGLIER	1 ^{er} juillet 2020	14 août 2020	La régulation ne peut être pratiquée qu'en cas de dégâts agricoles avérés et significatifs, à l'affût ou à l'approche, par les seuls bénéficiaires de l'autorisation préfectorale de tir du sanglier sous conditions, et selon les modalités notifiées dans l'arrêté préfectoral spécifique. Chasse uniquement le lundi, mardi, le jeudi ou le samedi.
	15 août 2020	31 mars 2021	la régulation ne peut être pratiquée qu'à l'affût, à l'approche ou en battue dans les conditions spécifiques définies par la cellule de crise. Chasse uniquement le lundi, mardi, le jeudi ou le samedi.

Régulation du sanglier en réserve de chasse et de faune sauvage des ACCA y compris en grande réserve de chasse et de faune sauvage du réseau départemental :

La régulation est autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse, suite à des dégâts agricoles sérieux, avérés et documentés sur appel d'un président d'une société de chasse et obligatoirement après avis favorable de la FDC. Une fiche d'intervention faisant état des dégâts est transmise à la DDT et à l'OFB. La chasse du grand-gibier sur le reste du territoire est interdite le jour de l'intervention.

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
SANGLIER	13 septembre 2020	17 janvier 2021	Chasse sur autorisation de la FDC uniquement le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi.

Régulation du cerf en réserve de chasse et de faune sauvage des ACCA y compris en grande réserve de chasse et de faune sauvage du réseau départemental :

La régulation est autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse, sur décision d'une cellule de crise suite à des dégâts agricoles ou sylvicoles significatifs, à des problèmes de concentration de cerfs ou de réalisation de plan de chasse, dans les conditions définies par la cellule de crise, sous l'autorité du détenteur du droit de chasse et sous réserve que les conditions d'exécution de ce plan soient compatibles avec la protection du gibier et la préservation de sa tranquillité. L'utilisation de bracelet est obligatoire.

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CERF	1 ^{er} septembre 2020	28 février 2021	Chasse autorisée selon les conditions définies par la cellule de crise

Régulation du cerf et du sanglier en réserve de chasse et de faune sauvage des ACCA au mirador :

La régulation est autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse en réserve de chasse à concurrence maximum de 30 % des attributions de cerf et de 100% pour le sanglier . Seule la chasse au mirador est autorisée, sans cellule de crise. Le port du bracelet est obligatoire. Ces interventions se font après décision du conseil d'administration de la société de chasse et organisation par le président. Les grandes réserves du réseau interdépartemental ne sont pas concernées.

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CERF SANGLIER	1 ^{er} septembre 2020	28 février 2021	Chasse le jeudi uniquement au mirador, sans chien.

Forêt domaniale de la Haute-Filière lot n° 3 Champlaitier sur la commune de Thorens-les-Glières (école de chasse de la fédération départementale des chasseurs)

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CHAMOIS	1 ^{er} septembre 2020	clôture générale	la chasse est autorisée en tir sélectif, à l'approche ou à l'affût et sans chien, les lundi, mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés

Groupement d'intérêt cynégétique (GIC) interdépartemental des Savoie

Espèce de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
CHAMOIS	de l'ouverture générale au 11 novembre 2020	du 1 ^{er} décembre 2020 à la clôture générale	La chasse est autorisée les mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés sur le versant des Bauges des communes de Chevaline, Doussard (en partie), Faverges (en partie), Giez et Seythenex (en partie). Seule la chasse à l'approche ou à l'affût est autorisée et les chiens sont interdits.

Chasse à tir du gibier d'eau sur le domaine public fluvial de l'État des lacs d'Annecy et du Léman:

Pour les deux lacs :

La chasse du bord au gibier d'eau est autorisée le matin, deux heures avant le lever du soleil au chef-lieu du département et deux heures après son lever, et l'après-midi, deux heures avant le coucher du soleil au chef-lieu du département et deux heures après son coucher.

La chasse sur le lac est autorisée sans restriction horaire.

L'emploi d'un bateau est autorisé, mais l'utilisation du moteur pour la propulsion du bateau est totalement interdite pour l'action de chasse. Un bateau motorisé ne pourra être utilisé que pour les seuls déplacements jusqu'au lieu choisi de chasse du bord et que l'arme de tir est démontée ou déchargée ou placée sous étui.

Pour le lac d'Annecy :

La chasse du bord est interdite sur le pourtour du lac sauf :

- sur la côte est : du palace de Menthon jusqu'à la limite de la réserve sud,
- sur deux secteurs de la côte ouest :
 - secteur 1 de la limite communale de Duingt et de Saint-Jorioz au ponton dit de « Savoie marine »,
 - secteur 2 de la limite de propriété de l'UCPA (côté Sevrier) à la limite des communes de Saint-Jorioz et Sevrier

La chasse du bord sur le secteur 1 de la côte ouest (limite communale de Duingt et de Saint-Jorioz au ponton dit de « Savoie marine »), n'est pas autorisée les samedi et dimanche, en plus des mercredi et vendredi. Elle est interdite le jour du comptage international des oiseaux d'eau de mi-janvier.

Article 2 : voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa notification ou publication, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais du portail « télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le commandant du groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le chef de l'agence départementale de l'office national des forêts, le président de la fédération départementale des chasseurs, les lieutenants de louveterie, les gardes-chasse particuliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Lambert', with a stylized flourish at the end.

Pierre LAMBERT

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-08-005

Arrêté préfectoral n° DDT-2020-0914 portant
renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un
établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la
conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière,
« ECF LEGON FORMATION », situé 112 avenue Jean
Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON, Monsieur Gérard
LEGON

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Anncsey, le 08 juillet 2020

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Raymond EXCOFFIER
tél. : 04 50 33 78 19
raymond.excoffier@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° DDT-2020-0914

portant renouvellement d'agrément pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

VU le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402 du 20 février 2020 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la demande présentée par Monsieur Gérard LEGON, en vue de renouveler son agrément délivré sous le n° E 15 074 0008 0, l'autorisant à exploiter, pour une durée de cinq ans, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « ECF LEGON FORMATION », situé 112 avenue Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON;

CONSIDERANT que la demande remplit les conditions réglementaires ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard LEGON est autorisé à exploiter, sous le n° E 15 074 008 0, l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ECF LEGON FORMATION », situé 112 avenue Jean Jaurès 74800 LA ROCHE SUR FORON.

Article 2 : Cet agrément est délivré **pour une durée de cinq ans** à compter de la signature du présent arrêté.

Sur demande de l'exploitant, présentée **deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément**, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

Article 3 : L'établissement est habilité, au vu des pièces justificatives fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B - A1 - A2 - A - AM - BE - B96 - C1 - C1E - C - CE - D1 - D.**

Article 4 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 8 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Gérard LEGON.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-09-002

arrêté-DDT-2020-0918 retrait Autorisation d'enseigner
Madame Jennifer DARGENT, nom usage
DARGENT-LADDE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service transition énergétique et mobilités
Cellule éducation routière
Affaire suivie par Raymond Excoffier
tél. : 04 50 33 78 19
ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, 09 juillet 2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2020-0918

portant retrait d'une autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière.

VU le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 à R.212-1 à R.212-6 ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402-du 20 février 2020 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'autorisation d'enseigner n° A 15 074 0010 0 délivrée le 18/06/2015 à Madame Jennifer DARGENT, nom d'usage DARGENT-LADDE ;

CONSIDERANT que Madame Jennifer DARGENT, nom d'usage DARGENT-LADDE, ne s'est pas soumise, dans le délai imparti, à la visite médicale prescrite par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

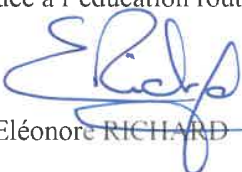
ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière n°A 15 074 0010 0, délivrée à **Madame Jennifer DARGENT, nom d'usage DARGENT-LADDE**, est **retirée**.

Article 2 : La présente décision est enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service DDT74 / STEM – CER .

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Madame Jennifer DARGENT, nom d'usage DARGENT-LADDE.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la sécurité routière – Délégation à la sécurité routière ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais de portail « télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-09-003

arrêté-DDT-2020-0921-retrait Autorisation d'enseigner
Monsieur Thibaud CANAT

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Anncsey, 09 juillet 2020

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Raymond Excoffier

tél. : 04 50 33 78 19

ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2020-0921

portant retrait d'une autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière.

VU le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 à R.212-1 à R.212-6 ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402-du 20 février 2020 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'autorisation d'enseigner n° A 15 074 0011 0 délivrée le 18/06/2015 à Monsieur Thibaud CANAT ;

CONSIDERANT que Monsieur Thibaud CANAT ne s'est pas soumis, dans le délai imparti, à la visite médicale prescrite par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière n°A 15 074 0011 0, délivrée à **Monsieur Thibaud CANAT**, est **retirée**.

Article 2 : La présente décision est enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service DDT74 / STEM – CER .

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Thibaud CANAT.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la sécurité routière – Délégation à la sécurité routière ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.
Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais de portail « télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-09-005

arrêté-DDT-2020-0922-retrait Autorisation d'enseigner
Monsieur Xavier RIONDEL

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Anncsey, 09 juillet 2020

Service transition énergétique et mobilités

Cellule éducation routière

Affaire suivie par Raymond Excoffier

tél. : 04 50 33 78 19

ddt-cer-agrements@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE n° DDT-2020-0922

portant retrait d'une autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière.

VU le code de la route, notamment ses articles L.212-1 à L.212-5 à R.212-1 à R.212-6 ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018, portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2020-0402-du 20 février 2020 de subdélégation de signature de Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'autorisation d'enseigner n° A 02 091 0576 0 délivrée le 30/05/2016 à Monsieur Xavier RIONDEL ;

CONSIDERANT que Monsieur Xavier RIONDEL ne s'est pas soumis, dans le délai imparti, à la visite médicale prescrite par l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

ARRETE

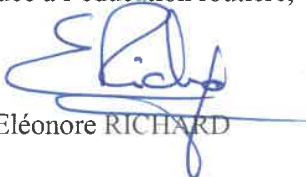
Article 1 : L'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière n°A 02 091 0576 0, délivrée à Monsieur Xavier RIONDEL, est retirée.

Article 2 : La présente décision est enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service DDT74 / STEM – CER .

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des territoires et Madame la déléguée à la cellule éducation routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à Monsieur Xavier RIONDEL.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la déléguée à l'éducation routière,



Eléonore RICHARD

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;
- un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la sécurité routière – Délégation à la sécurité routière ;
- un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Les recours administratifs doivent être présentés dans ce même délai de deux mois si vous souhaitez conserver la possibilité de saisir ultérieurement le juge administratif.

Ces voies de recours n'ont pas d'effet suspensif.

Il est également possible de saisir la juridiction administrative par le biais de portail « télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2020-07-09-001

Arrêté n° DDT-2020-0877 modifiant l'arrêté n°
DDT-2020-0821 autorisant M. Fabrice RICHARD, à
effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection
de son troupeau contre la prédation par le loup (*Canis
lupus*) sur les communes de Samöens et de
Sixt-Fer-à-Cheval

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Amédée FAVRE

tél. : 04 50 33 78 49

amedee.favre@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le **26 JUIN 2020**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2020-0 877

modifiant l'arrêté n° DDT-2020-0821 autorisant M. Fabrice RICHARD, à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation par le loup (*Canis lupus*) sur les communes de Samöens et de Sixt-Fer-à-Cheval

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L.427-6 et R.427-4 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-033 du 21 novembre 2018 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2019 portant expérimentation de diverses dispositions en matière de dérogations aux interdictions de destruction pouvant être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*),

VU les arrêtés préfectoraux n° DDT-2019-1859 du 30 décembre 2019 et n° DDT-2020-0330 du 20 janvier 2020, portant nomination des lieutenants de louveterie pour la mandature 2020-2024 ;

VU les arrêtés préfectoraux n° DDT-2019-1867 du 30 décembre 2019 et n° DDT-2020-0449 du 28 février 2020, fixant la liste des personnes habilitées à participer aux opérations de tir de défense simple et renforcée dans le département de la Haute-Savoie, en application de l'arrêté interministériel du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

VU la demande reçue en date du 25 mai 2020 par laquelle M. Fabrice RICHARD, sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense en vue de la protection de son troupeau contre la prédation par le loup (*Canis lupus*) et la demande complémentaire en date du 26 juin 2020 de modification de la liste des chasseurs;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 60 00 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr - internet : www.haute-savoie.gouv.fr

horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Biodiversité\3_Grands_Predateurs\Grands_Predateurs\Protocole_Intervention\2020\00_Dossiers 2020\RICHARD Fabrice\ARP_DDT_2020_TDS_modificatif_Richard.odt

VU l'arrêté n° DDT-2020-0821 autorisant M. Fabrice RICHARD, à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de son troupeau contre la prédation par le loup (*Canis lupus*) sur les communes de Samöens et de Sixt-Fer-à-Cheval

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'article 3 de l'arrêté n° DDT-2020-0821 est modifié comme suit :

Le tir de défense peut être mis en œuvre par le bénéficiaire de l'autorisation, sous réserve qu'il soit titulaire d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup ; ainsi que par les personnes suivantes mandatées par lui et mentionnées sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elles soient titulaires d'un permis de chasser valable pour l'année en cours et d'une assurance couvrant l'activité de tir du loup :

- M. Fabrice RICHARD, numéro du permis de chasser : 74-2-4433
- M. André CASSINA, numéro du permis de chasser : 74-2-2248
- M. Joël SCURI, numéro du permis de chasser : 74-2-2257
- M. William SCURI, numéro du permis de chasser : 74-02-04
- M. Jean-Paul PUTHON, numéro du permis de chasser : 74-2-3427
- M. Fabrice ANTHOINE, numéro du permis de chasser : 74-2-3757
- M. Mathieu RICHARD, numéro du permis de chasser : 201607480271-11-A

Ainsi que les lieutenants de louveterie du département ayant suivi la formation « loup » assurée par l'OFB, en cas de nécessité particulière et sur accord de la DDT.

Toutefois, le tir ne peut être réalisé que par une seule personne à la fois sur le seul lot d'animaux constitutif du troupeau tel que décrit dans le contrat de protection (schéma de protection) passé avec l'État dans le cadre de la mesure 7.62 relative à la protection des troupeaux contre la prédation au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014-2020.

ARTICLE 2 : les autres dispositions de l'arrêté n° DDT-2020-0821 demeurent inchangées.

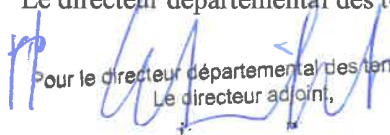
ARTICLE 3: la présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.


ARTICLE 4: cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie;
- par recours hiérarchique adressé à madame le ministre de l'environnement ;
- par recours contentieux adressé au tribunal administratif de Grenoble par voie postale ou par voie dématérialisée par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : la secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le commandant du groupement de gendarmerie, le lieutenant de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires


Pour le directeur départemental des territoires,
Le directeur adjoint,


Raphaël GUILLET

74_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits
indirects du Léman

74-2020-07-07-005

DGDDI-Décision2020/4 C du directeur régional à Annecy
portant subdélégation de la signature du directeur
interrégional par intérim à Lyon dans les domaines
gracieux et contentieux en matière de contributions
indirectes ainsi que pour les transactions en matière douane
et de manquement à l'obligation déclarative.

ANNECY, LE 7 JUIL. 2020

DR Annecy
34, AV DU PARMELAN
74004 ANNECY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : REYNAUD Elodie
Téléphone : 09 70 27 30 34
Télécopie : 04 50 51 00 68
Mél : dr-leman@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/4 du directeur régional à ANNECY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

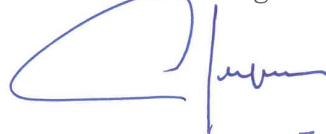
Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

GALY Hugues-Lionel



Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	illimité	illimité	illimité	illimité	350000
CADDOUX Charles (Leman PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	illimité	illimité	illimité	illimité	350000
GUIRAUD Gregory (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	60000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	60000
DEVOLDER Frantz (St julien div.), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	0	0	0	60000
PHILIBERT Jerome (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	0	0	0	60000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	0	0	0	0	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	0	0	0	0	60000

Annexe III à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
HENENNE Frederic (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
KOUAKOU Yao (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEUUX Corinne (Leman SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BASHYNA Vasyl (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARRE Crystele (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRAVIER Stephane (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GROSJEAN Christian (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
WAGNER Floriane (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERTRAND Laurent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERTRAND Romain (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOUDOT Christophe (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

CHATANAY Cyril (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
COUR Thibault (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COUTOULY Maxime (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DESPERIES Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DIDELOT Amelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUPOND Hugo (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LANGEVIN Matthieu (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE GOFF Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEBON Mathilde (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOUIS Pierre-Alexandre (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEGARES Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MERCIER Thibault (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PRAZZOLI Claire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SNOUSSI Ahmed (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIRASSAMY Yoann (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
YAHIAOUI Kilian (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELAUNE Francois (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
HAVERLAND Andre (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
HUGEDET Elise (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
JOLLAIN Marion (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
KENDY Adil (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LACROIX Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOUSTAFOV Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIOTR Stephan (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PRIETO Samuel (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROTH Olivier (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROYER Marie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
RYNKA Jeremy (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SCHWALLER Fanny (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

CAMPILLO LAFFIN Christophe (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GARNIER Fabien (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
RAYNE Bruno (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1500	15000
RAZIK Catherine (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOTERA Benoit (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEVELBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000

RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BIARGUES Sophie (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BLONDIN Stephane (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BUSCAGLIA Marie-Yvonne (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHABERT Brigitte (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CUNY Marie-Pierre (Bourg en bresse viti), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	15000	7500	1500	15000
FARGETON Amaryllis (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIRAUD Christine (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GREGOIRE Patrice (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOREAU Isabelle (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NEUVILLE Catherine (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

Annexe IV à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	illimité	100000	250000
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
HENENNE Frederic (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
KOUAKOU Yao (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
STEUUX Corinne (Leman SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CADDOUX Charles (Leman PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	illimité	100000	250000
GUIRAUD Gregory (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAVANON Herve (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
HERVE Gregory (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOREL Valerie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHMITT Monique (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMONNET Michelle (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
WAGNER Cecile (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BASHYNA VasyI (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
PHILIBERT Jerome (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
BRICHE Gregory (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CORDONNIER Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
COTE Olivier (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
DUC Catherine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
EHRET Luc (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GAUTIER Philippe (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GRAVIER Stephane (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
GROSJEAN Christian (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
GUILLOU Marie-Claire (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HERZOG Sarah (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NEMOR Jean-Marie (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000

PRADEL Jean-Francois (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SCHERTZINGER Elsa (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
WAGNER Floriane (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
AUMIS Felix (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Laurent (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Romain (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BILLON Pierre-Yves (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOUDOT Christophe (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHARTON Florent (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHATANAY Cyril (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COLIN Arnaud (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLLET Jean-Francois (St Julien BSE), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
COUR Thibault (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COUTOULY Maxime (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DECOGNIER Thomas (St Julien BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPERIES Anthony (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DIDELOT Amelie (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUBOIS Laurence (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUPOND Hugo (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIRAULT Gregoire (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GODEFROY Cyrille (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOU Bernard (St Julien BSE), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LANGEVIN Matthieu (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE CALVEZ Yves (St Julien BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LE GOFF Sebastien (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEBON Mathilde (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LEVEQUE Valerie (St Julien BSE), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LOUIS Pierre-Alexandre (St Julien BSE), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Jordan (St Julien BSE), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

MARYSSAEL Justine (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEGARES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MERCIER Thibault (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MIGNE Mathieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Matthieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PONTABRY Yann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRALON Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PRAZZOLI Claire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ROUMANEIX Ubald (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWARZ Chantal (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SEBAA Idris (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SIMEON Audrey (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SNOUSSI Ahmed (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEFANIDI Alexandre (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VACHERET Cedric (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIEL Julien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIRASSAMY Yoann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
WARMEZ Gaetan (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YAHIAOUI Kilian (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YILDIZ Volcan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BARBAN Hugo (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CADIS Aurelie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DANIEL Cyril (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DELAUNE Francois (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DEPAQUIT Christine (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
DOCHE Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOLO Yann (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GUILLAUME Sylvain (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HAVERLAND Andre (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
HONEGGER Christophe (St Julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
HUGEDET Elise (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JANIN Mathieu (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
JOLLAIN Marion (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

KENDY Adil (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LACROIX Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MAITRE Jerome (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOUSTAFOV Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIOTR Stephan (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRIETO Samuel (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ROTH Olivier (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Marie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RYNKA Jeremy (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHWALLER Fanny (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLET Celine (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CHAUVIN Maxime (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
EMONARD Jeremy (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

GENTY Claire (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE TENO Isabelle (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
LINDER Cecile (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MADELAINE Xavier (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MICHON Audrey (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
RAYNE Bruno (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
SAYER BLANZAT Caroline (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMON Marianne (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GULLON Jean-Claude (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLOUD Isabelle (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	2000	20000	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAILLY Christophe (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CANETE Francisco (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CONRARD Nicolas (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
GIMENEZ Sandrine (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GONZALEZ GONZALVO Brigitte (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
JABOT Enguerrand (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MACARI Martine (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MORTON Valerie (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MOTERA Benoit (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PETITJEAN Chantal (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
TRAUCHESSEEC Sonia (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
VITRY Julien (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

DELEGER Raphael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	illimité	illimité	illimité
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
HENENNE Frederic (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
KOUAKOU Yao (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
STEUX Corinne (Leman SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CADDOUX Charles (Leman PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	illimité	illimité	illimité
GUIRAUD Gregory (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAVANON Herve (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
HERVE Gregory (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOREL Valerie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHMITT Monique (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMONNET Michelle (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

WAGNER Cecile (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BASHYNA Vasyl (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAHA Woïhbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SALZE Philippe (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
PHILIBERT Jerome (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
BRICHE Gregory (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CORDONNIER Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
COTE Olivier (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
DUC Catherine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

EHRET Luc (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GAUTIER Philippe (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GRAVIER Stephane (St Julien Bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
GROSJEAN Christian (St Julien Bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
GUILLOU Marie-Claire (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HERZOG Sarah (St Julien Bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NEMOR Jean-Marie (St Julien Bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRIN Michael (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRADEL Jean-Francois (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SCHERTZINGER Elsa (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
WAGNER Floriane (St Julien Bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
AUMIS Felix (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Laurent (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERTRAND Romain (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BILLON Pierre-Yves (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOUDOT Christophe (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHARTON Florent (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHATANAY Cyril (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COLIN Arnaud (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLLET Jean-Francois (St Julien Bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
COUR Thibault (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COUTOULY Maxime (St Julien Bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DECOGNIER Thomas (St Julien Bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPERIES Anthony (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DIDELOT Amelie (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUBOIS Laurence (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUPOND Hugo (St Julien Bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

GIRAULT Gregoire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GODEFROY Cyrille (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOU Bernard (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LANGEVIN Matthieu (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE CALVEZ Yves (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LE GOFF Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEBON Mathilde (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LEVEQUE Valerie (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LOUIS Pierre-Alexandre (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Jordan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARYSSAEL Justine (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEGARES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MERCIER Thibault (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MIGNE Mathieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Matthieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PONTABRY Yann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRALON Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PRAZZOLI Claire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ROUMANEIX Ubald (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWARZ Chantal (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SEBAA Idris (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SIMEON Audrey (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SNOUSSI Ahmed (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEFANIDI Alexandre (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VACHERET Cedric (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIEL Julien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIRASSAMY Yoann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
WARMEZ Gaetan (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YAHIAOUI Kilian (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YILDIZ Volcan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

BARBAN Hugo (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CADIS Aurelie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DANIEL Cyril (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DELAUNE Francois (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DEPAQUIT Christine (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
DOCHE Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOLO Yann (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GUILLAUME Sylvain (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HAVERLAND Andre (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
HONEGGER Christophe (St Julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
HUGEDET Elise (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JANIN Mathieu (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
JOLLAIN Marion (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KENDY Adil (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LACROIX Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MAITRE Jerome (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOUSTAFOV Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIOTR Stephan (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRIETO Samuel (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ROTH Olivier (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Marie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RYNKA Jeremy (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHWALLER Fanny (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLET Celine (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CHAUVIN Maxime (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
EMONARD Jeremy (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GENTY Claire (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LE TENO Isabelle (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
LINDER Cecile (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MADELAINE Xavier (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MICHON Audrey (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
RAYNE Bruno (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
SAYER BLANZAT Caroline (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMON Marianne (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLOUD Isabelle (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	2000	20000	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAILLY Christophe (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CANETE Francisco (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CONRARD Nicolas (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
GIMENEZ Sandrine (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GONZALEZ GONZALVO Brigitte (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000

JABOT Enguerrand (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MACARI Martine (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MORTON Valerie (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MOTERA Benoit (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PETITJEAN Chantal (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
TRAUCHESSEC Sonia (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
VITRY Julien (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

STEVELBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Annexe VI à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
HENENNE Frederic (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	30000
KOUAKOU Yao (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
RAVEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
STEUR Corinne (Leman SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
GUIRAUD Gregory (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	0	30000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	30000
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BASHYNA Vasyil (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	30000
PHILIBERT Jerome (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	30000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERTRAND Romain (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERTRAND Laurent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BOUDOT Christophe (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CHATANAY Cyril (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
COUR Thibault (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
COUTOULY Maxime (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DESPERIES Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DIDELOT Amelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DUPOND Hugo (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	30000
LANGEVIN Matthieu (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LE GOFF Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LEBON Mathilde (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LOUIS Pierre-Alexandre (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEGARES Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MERCIER Thibault (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PRAZZOLI Claire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
SNOUSSI Ahmed (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VIRASSAMY Yoann (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
YAHIAOUI Kilian (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000

DANIEL Cyril (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DELAUNE Francois (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DEPAQUIT Christine (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
DOCHE Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DOLO Yann (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GUILLAUME Sylvain (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
HAVERLAND Andre (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
HONEGGER Christophe (St Julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
HUGEDET Elise (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
JANIN Mathieu (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
JOLLAIN Marion (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
KENDY Adil (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LACROIX Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MAITRE Jerome (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
MOUSTAFOV Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PIOTR Stephan (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PRIETO Samuel (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
ROTH Olivier (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROYER Marie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
RYNKA Jeremy (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SCHWALLER Fanny (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000

TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BOUILLOUD Isabelle (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	0	30000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	0	30000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BIAZIZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000

LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000

Annexe VII à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAHA Woibhi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Laurent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Romain (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUDOT Christophe (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

BRUNENKANT Jean-Michel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHARTON Florent (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHATANAY Cyril (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CIRLA Yannick (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
COLIN Arnaud (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLLET Jean-Francois (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
COUR Thibault (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COUTOULY Maxime (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DECOGNIER Thomas (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPERIES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DIDELOT Amelie (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUBOIS Laurence (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUPOND Hugo (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIRAULT Gregoire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GODEFROY Cyrille (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOU Bernard (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
LANGEVIN Matthieu (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LE CALVEZ Yves (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE GOFF Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEBON Mathilde (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Valerie (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LOUIS Pierre-Alexandre (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Jordan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARYSSAEL Justine (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEGARES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MERCIER Thibault (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIGNE Mathieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PELIZZARI Emmanuel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Matthieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PONTABRY Yann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRALON Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PRAZZOLI Claire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ROUMANEIX Ubald (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

SCHWARZ Chantal (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
SEBAA Idris (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SIMEON Audrey (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SNOUSSI Ahmed (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEFANIDI Alexandre (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VACHERET Cedric (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Julien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIRASSAMY Yoann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
WARMEZ Gaetan (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YAHIAOUI Kilian (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YILDIZ Volcan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BARBAN Hugo (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CADIS Aurelie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DANIEL Cyril (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DELAUNE Francois (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DEPAQUIT Christine (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
DOCHE Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOLO Yann (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUILLAUME Sylvain (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HAVERLAND Andre (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
HONEGGER Christophe (St Julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
HUGEDET Elise (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JANIN Mathieu (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
JOLLAIN Marion (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KENDY Adil (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LACROIX Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAITRE Jerome (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MOUSTAFOV Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIOTR Stephan (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRIETO Samuel (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ROTH Olivier (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Marie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RYNKA Jeremy (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

SCHWALLER Fanny (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BIAZIZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEVELBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELEGER Raphael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
--	-----	------	------

Annexe VIII à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY Hugues-Lionel
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUGARD Vincent (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
MORET Frantz (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROSSET Christophe (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTHOMME Cedric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Marion (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUAKKAZ Yamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEFORT Mathieu (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MASQUELET Cecile (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOEL Anthony (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAUTHE Audric (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUIVET Christophe (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SIX Armand (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TILLOLOY Marielle (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Laurent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BERTRAND Romain (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUDOT Christophe (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

CHATANAY Cyril (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COLIN Arnaud (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLLET Jean-Francois (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
COUR Thibault (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COUTOULY Maxime (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DECOGNIER Thomas (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPERIES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DIDELOT Amelie (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUBOIS Laurence (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUPOND Hugo (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIRAULT Gregoire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GODEFROY Cyrille (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOU Bernard (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
LANGEVIN Matthieu (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LE CALVEZ Yves (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE GOFF Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEBON Mathilde (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Valerie (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LOUIS Pierre-Alexandre (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Jordan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARYSSAEL Justine (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEGARES Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MERCIER Thibault (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIGNE Mathieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PELIZZARI Emmanuel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Matthieu (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PONTABRY Yann (St Julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRALON Sebastien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PRAZZOLI Claire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ROUMANEIX Ubold (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SCHWARZ Chantal (St Julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
SEBAA Idris (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SNOUSSI Ahmed (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIRASSAMY Yoann (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YAHIAOUI Kilian (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DELAUNE Francois (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HAVERLAND Andre (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
HUGEDET Elise (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
JOLLAIN Marion (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KENDY Adil (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LACROIX Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRIETO Samuel (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ROTH Olivier (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RYNKA Jeremy (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CAUBET Aurelien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLMANT Vincent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LE MOING Florent (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LECOURT Valentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA Louise (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TIREAU Elise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TREVISAN Jean-Baptiste (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FILIPPINI Carole (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
KACZOR Pauline (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUTIN Cecile (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BERNARD Jules (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CILLER Thomas (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DEFOSSE Aurelie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENTILINI Kevin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEDEUF Willy (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEVELBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUDRENO Allan (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CANCELLIERI Altea (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIJOUX Pierrick (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FREGANS Emmanuel (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

GALBIS Jean-Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GILLET Gaetane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LINGUET Willem (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOTIN Gauvain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PAILLER Carine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PASTOURET Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

ANNECY, LE 7 JUIL. 2020

DR Annecy
34, AV DU PARMELAN
74004 ANNECY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : REYNAUD Elodie
Téléphone : 09 70 27 30 34
Télécopie : 04 50 51 00 68
Mél : dr-leman@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/4 du directeur régional à ANNECY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
--	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY
Hugues-Lionel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY
Hugues-Lionel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18048 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 35994 (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 36615 (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 36754 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 37042 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 37187 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 37305 (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
Matricule 38942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 38966 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 39213 (Leman PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	illimité	100000	250000
Matricule 40113 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40188 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40246 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 40524 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40639 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40748 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40890 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40908 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41001 (Leman POC), DIRECTEUR PPAL SERVICES DOUANIERS	illimité	100000	250000
Matricule 41052 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41058 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41150 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41228 (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 41363 (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 41637 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41684 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41720 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 41724 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41775 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41801 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41834 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41910 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42184 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42250 (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 42320 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42597 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42663 (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 42804 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42854 (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 43922 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 44240 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 44288 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 44584 (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 44732 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45044 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 45212 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45463 (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45519 (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45660 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45663 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45686 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 46045 (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 46376 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 46664 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50116 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50144 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50226 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50300 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50326 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 50424 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 50762 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51036 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51038 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51072 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51382 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51594 (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51638 (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51678 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51750 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51896 (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51960 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51964 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52142 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52274 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52348 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52539 (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	2000	20000	60000
Matricule 52606 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52610 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52722 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52754 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52840 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52986 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53056 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53198 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53289 (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
Matricule 53360 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53414 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53592 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53988 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54270 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54274 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54684 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54852 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54954 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55056 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55070 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55312 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55452 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 55534 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55696 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55722 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55794 (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55817 (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 55820 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55844 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 55936 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55982 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56056 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56084 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56100 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56146 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56164 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56187 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56324 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56337 (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 56396 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56409 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56410 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56488 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56668 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56682 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56726 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56746 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56784 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56878 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57080 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57095 (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 57096 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57471 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57472 (Leman SRE), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57498 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57519 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57656 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57766 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57844 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 57872 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57873 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57874 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57925 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57954 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58056 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58104 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58205 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58307 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58447 (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58516 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58950 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58997 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59004 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 59047 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59066 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59120 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59200 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 59322 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59326 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59338 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59504 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59536 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59571 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59691 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59788 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59967 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59983 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60134 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60150 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60188 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60216 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60402 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60632 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60676 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60708 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60736 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60802 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 60916 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60919 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60936 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60950 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60964 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60978 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61006 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61008 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61120 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61122 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61178 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61188 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61192 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61271 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61274 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61324 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61330 (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 61340 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61554 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61664 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61672 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61710 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61794 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61814 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61844 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62226 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62228 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62234 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62280 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62318 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62326 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62332 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 62364 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62384 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62536 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62544 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62582 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62634 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62706 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62808 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62854 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62864 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62960 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63040 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63082 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63170 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63242 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63293 (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63384 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63397 (Ferney voltaire bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63406 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63468 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63477 (Annecy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63556 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63609 (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63652 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63686 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63694 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63696 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63712 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63724 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63778 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63782 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 63870 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63908 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63912 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64004 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64065 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64142 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64162 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64212 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64224 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64256 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64276 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64335 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64348 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64362 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64374 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64376 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64386 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64416 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64428 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64474 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64476 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64484 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64508 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64540 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64542 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64564 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64614 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64636 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64656 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64658 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64692 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64742 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64744 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64788 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64800 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64808 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64824 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 64838 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64850 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64858 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64876 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64916 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64942 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64954 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64962 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65024 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65030 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65052 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65176 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65182 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65292 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65308 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65326 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65472 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65508 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65530 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65540 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65552 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65602 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65644 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65650 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65660 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65664 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65666 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65670 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65674 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65716 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65734 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65824 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65828 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65834 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65846 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65860 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65882 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65884 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65902 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 65916 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65920 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65928 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65930 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65932 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65934 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY
Hugues-Lionel

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional GALY
Hugues-Lionel**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18048 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 37042 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40188 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40524 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40639 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40890 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40908 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41058 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41150 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41637 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41684 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41720 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41724 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41775 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41834 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42184 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42250 (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42320 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42597 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42804 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42854 (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44240 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44584 (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45044 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 45660 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46045 (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46664 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50226 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50300 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50424 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50712 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50762 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51036 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51382 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51594 (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51638 (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51678 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51750 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52274 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52606 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52610 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52722 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52754 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52840 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52986 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53056 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53360 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53414 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53988 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54270 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54684 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54852 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54954 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55056 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55070 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55452 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55534 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55696 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55722 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55817 (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55820 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55844 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55982 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 56084 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56100 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56164 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56187 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56324 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56396 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56409 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56410 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56488 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56668 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56682 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56726 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56746 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56784 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56878 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57080 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57096 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57498 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57656 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57766 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57872 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57874 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57954 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58056 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58104 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58516 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59066 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59120 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59200 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59322 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59326 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59338 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59536 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59571 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59788 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59967 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59983 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 60134 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60150 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60188 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60216 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60402 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60632 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60676 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60708 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60736 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60802 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60916 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60919 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60936 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60950 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60964 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60978 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61006 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61120 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61122 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61178 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61188 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61192 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61274 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61324 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61330 (Vallard bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61340 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61554 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61664 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61672 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61710 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61794 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61814 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61844 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62226 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62228 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 62234 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62280 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62318 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62326 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62332 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62364 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62384 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62536 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62544 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62582 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62634 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62706 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62808 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62854 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62864 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62960 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63040 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63082 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63170 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63242 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63384 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63406 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63468 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63556 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63652 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63686 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63694 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63696 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63712 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63724 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 63778 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63782 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63870 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63908 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63912 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64004 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64142 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64162 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64212 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64224 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64256 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64276 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64348 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64362 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64374 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64376 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64386 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64416 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64428 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64474 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64476 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64484 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64508 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64540 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64542 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64564 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64614 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64636 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64656 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64658 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64692 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64742 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64744 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64788 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64800 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64808 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64824 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 64838 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64850 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64858 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64876 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64916 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64942 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64954 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64962 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65024 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65030 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65052 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65176 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65182 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65292 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65308 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65326 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65472 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65508 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65530 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65540 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65552 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65602 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65644 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65650 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65660 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65664 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65666 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65670 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65674 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65716 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65734 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65824 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65828 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65834 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65846 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65860 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65882 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65884 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65902 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 65916 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65920 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65928 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65930 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65932 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65934 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/4 du 7 juil. 2020 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-07-09-007

PREF/DRCL/BAFU/2020-0053 - portant ouverture d'enquête publique pour l'institution d'une servitude au titre de l'article L 342-20 du code du tourisme sur le domaine skiable des Houches, dans le cadre de l'aménagement de la piste "Verte" du Kandahar.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3 – CM

Anney, le 9 juillet 2020

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2020-0053

portant ouverture d'enquête publique pour l'institution d'une servitude au titre de l'article L. 342-20 du code du tourisme sur le domaine skiable des Houches, dans le cadre de l'aménagement de la piste « verte » du Kandahar.

VU le code du tourisme, et notamment ses articles L. 342-18 et suivants ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014089-0009 du 24 mars 2014 portant institution d'une servitude au titre du code du tourisme pour le domaine skiable Les Houches – Saint-Gervais, modifié ;

VU la liste d'aptitude 2020 aux fonctions de commissaire enquêteur de la Haute-Savoie;

VU la délibération du comité syndical du SIVU « Domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais » en date du 9 décembre 2019 sollicitant l'institution d'une servitude au titre de l'article L. 342-20 du code du tourisme, sur le domaine skiable des Houches, dans le cadre de l'aménagement de la piste « verte » du Kandahar ;

VU les pièces du dossier, notamment la notice explicative, le plan de situation, l'état parcellaire et le plan parcellaire;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé, sur le territoire de la commune des Houches du mercredi 2 septembre au lundi 5 octobre 2020 inclus, à une enquête publique au titre de l'article L. 342-20 du code du tourisme, en vue de l'institution d'une servitude sur le domaine skiable des Houches, dans le cadre de l'aménagement de la piste « verte » du Kandahar.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Anney cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: pref-haute-savoie@ Haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 - Communication d'urgence
en cas d'événement majeur



Article 2 : M. Jean-François TANGHE, secrétaire général en retraite, a été désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie des Houches.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie des Houches, les :

- mercredi 2 septembre 2020, de 8 H 30 à 11 H 30,
- mardi 22 septembre 2020, de 14 H 00 à 17 H 00,
- et lundi 5 octobre 2020, de 14 H 30 à 17 H 30,

afin de recevoir leurs observations.

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le maire, seront déposés en mairie des Houches, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (à vérifier sur le site internet de la mairie www.leshouches.fr), et pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur, en mairie des Houches, qui les annexera au registre.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

Article 4 : Notification individuelle du dépôt du dossier sera faite avant l'ouverture de l'enquête sous pli recommandé avec accusé de réception par M. le président du SIVU « Domaine skiable Les Houches-Saint-Gervais ou son mandataire M. le directeur de Teractem, aux propriétaires intéressés conformément aux dispositions de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme la maire des Houches et transmis dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

Celui-ci dressera, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, et dans un délai de trente jours maximum, le procès-verbal de ces opérations et le retournera avec son avis et le dossier d'enquête en préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales).

Une copie du rapport sera déposée en mairie des Houches, ainsi qu'à la préfecture. La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie.

Article 6 : Un avis d'ouverture d'enquête, donnant tous renseignements utiles sur l'enquête, sera publié par voie d'affiches apposées à la porte de la mairie des Houches au moins huit jours avant la date de l'ouverture de l'enquête. Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage établi par Mme la maire.

Cet avis sera en outre inséré par mes soins, aux frais du SIVU « Domaine skiable Les Houches Saint-Gervais », en caractères apparents, dans le journal « Le Dauphiné Libéré » huit jours au moins avant le début de l'enquête, et dans les huit premiers jours de celle-ci.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

Article 8 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur le président du SIVU « Domaine skiable « Les Houches-Saint-Gervais »,
- Madame la maire des Houches,
- Monsieur Jean-François TANGHE, commissaire-enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie pour information sera également adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Bonneville,
- Monsieur le directeur de Teractem,
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-07-09-008

PREF/DRCL/BAFU/2020-0054 - portant ouverture
d'enquête en vue de l'instauration d'une servitude de
canalisations d'eaux usées sur la commune
d'Héry-Sur-Alby, du chef-lieu Sud aux lieuxdits "Les
Grands Prés" et "Le Crêt d'Héry"



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 9 juillet 2020

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref: DRCL/3 – CM

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2020-0054

portant ouverture d'enquête en vue de l'instauration d'une servitude de canalisations d'eaux usées sur la commune d'Héry-Sur-Alby, du chef-lieu Sud aux lieuxdits « Les Grands Prés » et « Le Crêt d'Héry ».

VU le code rural et de la pêche maritime livre premier et notamment ses articles L. 152-1, L. 152-2 et R. 152-1 à R. 152-15 relatifs à l'institution de servitude sur fonds privés ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 134-1 et suivants ;

VU le code de l'expropriation, et notamment ses articles R. 131-6 et R. 131-7 ;

VU la loi du 29 décembre 1892 relative à l'occupation temporaire de terrains privés pour l'exécution de travaux publics ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) en date du 3 juin 2019 sollicitant l'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées sur la commune d'Héry-Sur-Alby, du chef-lieu Sud aux lieuxdits « Les Grands Prés » et « Le Crêt d'Héry », avec occupation temporaire des terrains ;

VU la liste d'aptitude 2020 aux fonctions de commissaire-enquêteur de la Haute-Savoie;

VU les pièces du dossier, notamment la notice explicative, le plan des ouvrages, l'état parcellaire et le plan parcellaire;

CONSIDERANT qu'aucun accord amiable n'a pu être trouvé pour certaines parcelles de la commune d'Héry-Sur-Alby ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: pref-haute-savoie@ Haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 - Communication d'urgence
en cas d'événement majeur



ARRETE

ARTICLE 1er : Il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Héry-Sur-Alby du lundi 24 août au vendredi 11 septembre 2020 inclus, à une enquête publique en vue de délimiter les parcelles à frapper de servitude pour permettre le passage de canalisations d'eaux usées, du chef-lieu Sud aux lieuxdits « Les Grands Prés » et « Le Crêt d'Héry ».

ARTICLE 2 : M. Christian FONTANILLES, responsable EDF en retraite, a été désigné pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie d'Héry-Sur-Alby, où toutes les correspondances relatives à l'enquête devront lui être adressées.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie d'Héry-Sur-Alby, les :

- lundi 24 août 2020, de 14 H 00 à 16 H 00,
 - mercredi 2 septembre 2020, de 10 H 00 à 12 H 00,
 - et vendredi 11 septembre 2020, de 17 H 00 à 19 H 00,
- afin de recevoir leurs observations.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le maire, seront déposés en mairie d'Héry-Sur-Alby, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit le lundi de 14 H 00 à 16 H 00, le mercredi de 10 H 00 à 12 H 00 et le vendredi de 16 H 00 à 19 H 00), et puisse consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit, avant la date de clôture de l'enquête, au commissaire-enquêteur en mairie d'Héry-Sur-Alby, qui les annexera au registre.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

ARTICLE 4 : Notification individuelle du dépôt du dossier sera faite avant l'ouverture de l'enquête sous pli recommandé avec accusé de réception par Monsieur le président du SILA, aux propriétaires intéressés conformément aux dispositions de l'article R. 152-7 du code rural. Cette notification devra comporter la mention du montant de l'indemnité éventuelle proposée en réparation du préjudice causé par l'établissement de la servitude et par toutes les sujétions pouvant en découler, notamment celles résultant de l'occupation temporaire.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le maire d'Héry-Sur-Alby et transmis dans les 24 heures avec le dossier d'enquête au commissaire-enquêteur.

Celui-ci dresse, dans un délai d'un mois, le procès-verbal de ces opérations et, après avoir entendu éventuellement toutes personnes susceptibles de l'éclairer, transmet le dossier avec son avis en préfecture (Direction des relations avec les collectivités locales).

ARTICLE 6 : Un avis d'ouverture d'enquête, donnant tous renseignements utiles sur l'enquête, sera publié par voie d'affiche apposée à la porte de la mairie d'Héry-Sur-Alby au moins huit jours avant la date de l'ouverture de l'enquête.

Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage de Monsieur le maire d'Héry-Sur-Alby.

Cet avis sera en outre inséré par mes soins, aux frais du pétitionnaire, en caractères apparents, dans le journal « Le Dauphiné Libéré » et l'Eco des Pays de Savoie, au moins huit jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

ARTICLE 8 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur le président du SILA,
- Monsieur le maire d'Héry-Sur-Alby,
- Monsieur le commissaire-enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également adressée à :

- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-07-09-009

PREF/DRCL/BAFU/2020-0055 - portant ouverture d'une
enquête publique unique préalable :

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet
d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau
de Cassioz à Praz-Sur-Arly,
- à l'enquête parcellaire,
- à la demande d'autorisation environnementale.



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 9 juillet 2020

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3 – CM

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2020-0055

Ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-Sur-Arly,
- à l'enquête parcellaire,
- à la demande d'autorisation environnementale.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Praz-Sur-Arly en date du 5 juin 2019 demandant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-Sur-Arly, d'une enquête parcellaire et d'une enquête préalable à l'autorisation environnementale ;

VU l'avis tacite de l'autorité environnementale, sur l'étude d'impact, en date du 30 mai 2018 ;

VU la décision de M. le président du tribunal administratif en date du 28 janvier 2020 relative à la désignation du commissaire-enquêteur ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page :
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: pref-haute-savoie@haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 – Communication d'urgence
en cas d'événement majeur



ARRETE

Article 1er : Il sera procédé, du jeudi 3 septembre au lundi 12 octobre 2020 inclus, sur la commune de Praz-Sur-Arly, à une enquête publique unique relative :

- à la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une retenue collinaire et d'un plan d'eau de Cassioz à Praz-Sur-Arly,
- à l'enquête parcellaire,
- à la demande d'autorisation environnementale dudit projet.

Les décisions qui pourront être adoptées à l'issue de cette enquête sont un arrêté déclarant le projet d'utilité publique, un arrêté de cessibilité et un arrêté d'autorisation environnementale comprenant notamment une autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Article 2 : Maître d'ouvrage

Le responsable du projet est M. le maire de la commune de Praz-Sur-Arly.

Article 3 : Mme Muriel GIROD, ingénieure géomètre topographe, a été désignée par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur. Elle siègera en mairie de Praz-Sur-Arly, où toutes les correspondances relatives à l'enquête devront lui être adressées.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Praz-Sur-Arly, les :

- jeudi 3 septembre 2020, de 14 H 00 à 17 H 00,
- mardi 22 septembre 2020, de 9 H 30 à 12 H 00,
- et lundi 12 octobre 2020, de 14 H 00 à 17 H 00,

afin de recevoir leurs observations.

Article 4 : Consultation du dossier d'enquête

Un dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Praz-Sur-Arly, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00).

Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de Praz-Sur-Arly aux jours et horaires d'ouverture au public.

Ce dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête. Il est également disponible sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr et sur le site de la commune de Praz-Sur-Arly www.mairie-prazsurarly.fr pendant le même délai.

Article 5 : Observations du public

Un registre d'enquête unique sera ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice. Il sera déposé en mairie de Praz-Sur-Arly afin que le public puisse y déposer ses observations.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commissaire-enquêtrice en mairie de Praz-Sur-Arly ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-prazsurarly.fr

Les observations du public reçues par courrier électronique et par voie postale seront consultables sur le site www.mairie-prazsurarly.fr

Les observations du public sont également communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 6 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition de la commissaire-enquêtrice et clos par elle.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire-enquêtrice rencontrera, dans la huitaine, le responsable du projet (M. le maire de Praz-Sur-Arly) et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet devra alors produire ses éventuelles observations dans un délai de quinze jours.

Article 7 : Rapport du commissaire-enquêteur

La commissaire-enquêtrice dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour rendre :

- un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies,
- et dans un document séparé, ses conclusions motivées pour chaque objet de l'enquête. Il précisera si ses conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sera déposée en mairie de Praz-Sur-Arly et à la préfecture de la Haute-Savoie (DRCL). Ils seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie ainsi que sur le site internet de la commune.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La communication du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêtrice pourra être faite à toute personne en présentant la demande à Monsieur le préfet de la Haute-Savoie.

Article 8 : Publicité

Quinze jours minimum avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis d'enquête sera affiché notamment à la porte de la mairie de Praz-Sur-Arly et publié par tous autres procédés en usage dans la commune. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire et sera certifié par lui.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf en cas d'impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins du responsable de projet (M. le maire de Praz-Sur-Arly) à l'affichage de cet avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements projetés.

Cet avis sera, en outre, inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux diffusés dans le département 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Ces insertions seront faites par les soins de la préfecture aux frais du pétitionnaire. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Par ailleurs, l'avis d'enquête sera également publié sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie et sur le site internet de la collectivité : www.mairie-prazsurarly.fr

Article 9 : Notification

Notification individuelle du dépôt du dossier sera faite avant l'ouverture de l'enquête sous pli recommandé avec accusé de réception par M. le maire de Praz-Sur-Arly ou son mandataire, aux propriétaires intéressés.

Article 10 :

- Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le maire de Praz-Sur-Arly,
- Mme la commissaire-enquêtrice,
- Mme la directrice de la société FCA,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à M. le sous-préfet de Bonneville, M. le directeur départemental des territoires, M. le directeur départemental des finances publiques ainsi qu'à M. le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-07-09-010

PREF/DRCL/BAFU/2020-0056 - portant autorisation
d'occupation temporaire de terrains - Communes de
Sallanches et de Cordon (Maître d'ouvrage : Régie gaz et
électricité de la ville de Sallanches)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3 – CM

Annecy, le 9 juillet 2020

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2020-0056

portant autorisation d'occupation temporaire de terrains – Communes de Sallanches et de Cordon (Maître d'ouvrage : Régie gaz et électricité de la ville de Sallanches).

VU la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2019-1861 du 26 décembre 2019 portant autorisation au titre de l'article L. 214-1 du code de l'environnement de centrale hydroélectrique de la Sallanche et déclaration d'utilité publique pour l'établissement d'une servitude au titre du code de l'énergie, modifié ;

VU la délibération du conseil d'administration de la régie gaz et électricité de la ville de Sallanches en date du 18 février 2020 demandant une autorisation d'occupation temporaire de propriétés privées, afin de permettre les travaux liés à la mise en place de l'ouvrage de dérivation (conduite forcée) dans le cadre de la construction d'une petite centrale hydroélectrique sur la Sallanche, sur les communes de Cordon et Sallanches ;

Considérant le refus de certains propriétaires concernés de laisser la commune procéder aux travaux nécessaires ;

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire d'occuper temporairement les terrains définis sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 www.haute-savoie.gouv.fr
courriel: pref-haute-savoie@ Haute-savoie.gouv.fr

Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre 2019.
Module 1 – Relation générale avec les usagers
Module 7 - Communication d'urgence
en cas d'événement majeur



ARRETE

ARTICLE 1er : Les agents, ainsi que toute personne de bureaux d'études et de géomètre dûment habilités, sont autorisés pendant une période de 3 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté, à occuper temporairement les propriétés privées closes ou non closes, désignées sur l'état et le plan parcellaires annexés au présent arrêté, et situées dans le périmètre de l'occupation temporaire, afin de procéder aux travaux liés à la mise en place de l'ouvrage de dérivation (conduite forcée) dans le cadre de la construction d'une petite centrale hydroélectrique sur la Sallanche, sur les communes de Cordon et Sallanches.

L'occupation temporaire concerne une bande d'un mètre de part et d'autre de la servitude.

ARTICLE 2 : Nature des travaux

L'occupation temporaire est nécessaire pour l'exécution des travaux de débroussaillage, abattage d'arbres et dessouchage, reconnus indispensables pour permettre le passage des engins et la pose de la canalisation qui sera enterrée, y compris pour le passage des talwegs. Néanmoins, si les contraintes techniques s'avèrent trop importantes, il pourra être décidé exceptionnellement de faire passer la canalisation en passage aérien pour le franchissement de certains talwegs, avec la création d'un ouvrage spécifique de type passerelle soutenue par des poutres métalliques.

Les bois coupés d'un diamètre supérieur à 15cm seront débités en longueur d'un mètre et laissés sur place à la disposition du propriétaire. Toutefois, si le propriétaire en émet le souhait, des bois pourront être débités en longueur de 12 mètres, ou ne pas être débités. Tous les bois seront laissés sur place et les parcelles seront nettoyées par la régie de gaz et électricité de la ville de Sallanches ou tout autre organisme ou entreprise pouvant se substituer à elle.

Si besoin, des terrassements légers ou des dispositifs de soutènement seront mis en place le temps des travaux afin d'aménager une plateforme permettant le passage des engins. Si le propriétaire en émet le souhait, ces dispositifs seront supprimés lors de la remise en état des terrains.

Les souches seront laissées en place. S'il est nécessaire de les arracher, elles seront dans la mesure du possible enfouies, ou broyées en dernier recours.

Si nécessaire, de légers aménagements pour gérer les eaux de ruissellement seront mis en œuvre.

La restauration des terrains sera effectuée de façon à permettre la restauration rapide des peuplements végétaux locaux, boisés et herbacés. Pour les terrains à usage agricole (prairies), un ensemencement sera réalisé.

ARTICLE 3 : Chacun des ingénieurs ou agents chargés des études ou travaux sera muni d'une copie du présent arrêté, qu'il sera tenu de présenter à toute réquisition.

L'introduction des agents ou personnes visées à l'article 1er n'est pas autorisée à l'intérieur des maisons d'habitation ainsi qu'à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou par des clôtures équivalentes. Dans les autres propriétés closes, elle ne pourra avoir lieu que dans les conditions prévues à l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 susvisée.

ARTICLE 4 : Il est interdit d'enlever les piquets ou jalons, de détruire les repères placés par les agents ou de causer aucune espèce de trouble dans les opérations des agents.

ARTICLE 5 : Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou, qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une

constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

A la fin de l'opération, tout dommage causé par les études sera réglé entre le propriétaire et la collectivité dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 1 de la loi de 1892 susvisée.
A défaut d'accord amiable sur les indemnités versées, il convient de s'en référer à l'article 10 de la loi de 1892 sus visée.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairies de Cordon et Sallanches et aux abords du site, au moins dix jours avant le début des opérations définies à l'article 1er.

Il sera également notifié par M. le président de la régie gaz et électricité de la ville de Sallanches aux propriétaires des terrains concernés, ou si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune, au fermier, locataire, gardien ou régisseur de la propriété, accompagné d'une copie du plan parcellaire.

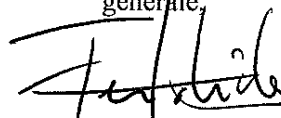
ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut désormais également être saisi par la voie de l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

ARTICLE 9 : - Mme la secrétaire générale de la préfecture de Haute-Savoie,
- M. le président de la Régie Gaz et Electricité de la Ville de Sallanches,
- MM. les maires de Cordon et Sallanches ;
- Le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
Le directeur de cabinet,
chargé de la suppléance de la secrétaire
générale,



Wahid FERCHICHE

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-06-10-010

**PREF/DRCL/BAFU/avis de la commission nationale
d'aménagement commercial relatif au projet de création
d'un ensemble commercial "Carrefour" à SCIONZIER**



COMMISSION NATIONALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

A°V°I°S

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;
- VU** la demande de permis de construire n° 074 265 19 00028 enregistrée en mairie de la commune de Scionzier le 19 novembre 2019 ;
- VU** les recours :

- de la SAS « BALME DISTRIBUTION », représentée par son avocat Me Philippe GRAS, enregistré le 21 février 2020, sous le n°2137419T01 ;
- des associations « EN TOUTE FRANCHISE DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE » et « POUR LA DEFENSE DU COMMERCE TRADITIONNEL DE PROXIMITE ET DE PROTECTION DES ZONES AGRICOLES NATURELLES ET HUMIDES (ADCoTP) », représentées par leur avocat Me Frédéric CHESNEY, enregistré le 29 février 2020, sous le n°2137419T02 ;
- de la SNC « LIDL », représentée par son avocat, Me Elsa GARCIA, enregistré le 28 février 2020, sous le n°2137419T03 ;

dirigés contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de Haute-Savoie du 10 janvier 2020, concernant le projet, porté par la SCI « SCIONZIER », du groupe « PROVENCIA », de création d'un ensemble commercial de 10 211 m² de surface de vente à Scionzier (Haute-Savoie) par création :

- d'un hypermarché « CARREFOUR » de 7 000 m²,
- de deux moyennes surfaces de secteur 2 (non alimentaire) de 643 m² et de 394 m²,
- de 22 cellules de moins de 300 m² pour un total de 2 174 m²,

Et création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 5 pistes de ravitaillement et de 458 m² d'emprise au sol affectée au retrait des marchandises.

- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 8 juin 2020 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 8 juin 2020 ;

Après avoir entendu :

Mme Luisa OLIVEIRA, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteure ;

M. Denis NOUVELLEMENT, président de l'« ADECoTP » ; Me Frédéric CHESNEY, avocat ;

M. Gilbert CATALA, président de la communauté de communes Cluses Arves et montagnes ; M. Maurice FERNEX, développement groupe « PROVENCIA », Me Antony DUTOIT, avocat ;

M. Romain TALAMONI, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 10 juin 2020 ;

- CONSIDERANT** que le projet consiste en la création d'un ensemble commercial de 10 211°m² au sein de la zone d'activité du Bord de l'Arve dans la commune de Scionzier ; que la création de cet ensemble commercial est liée à la fermeture de l'ensemble commercial « CARREFOUR » de 11 190°m² situé dans le quartier des Ewués à Cluses, à environ 4 km du projet ; qu'il est prévu le maintien d'un supermarché de 2 200°m² environ de surface de vente à Cluses à la place de l'actuel ensemble commercial ;
- CONSIDERANT** qu'il résulte de ce réaménagement que le projet conduira à éloigner des lieux de vie un ensemble commercial, aujourd'hui implanté dans le tissu urbain de la commune de Cluses, au sein d'un quartier prioritaire de la ville ; qu'en effet, la zone d'implantation est située à environ 2,6 km du centre-ville de Scionzier et environ 4 km du centre-ville de Cluses ; que les quartiers d'habitation de la commune de Scionzier les plus proches du projet sont situés de l'autre côté de l'autoroute A 40, que les piétons ne peuvent traverser qu'en empruntant un des passages souterrains prévus à cet effet, ce qui a pour conséquence de rallonger encore la distance entre les quartiers d'habitation de la commune et le projet ;
- ONSIDERANT** que le centre-ville de Cluses souffre d'une vacance commerciale importante puisqu'elle avoisine les 30°% dans le quartier d'implantation du projet ; que la commune a bénéficié de subventions au titre du FISAC dans le but de revitaliser son centre-ville en 2019 ; que le déménagement d'un centre commercial situé dans son tissu urbain vers une zone de périphérie risque encore d'accentuer la vacance commerciale de la commune de Cluses ;
- CONSIDERANT** qu'en l'état, les axes routiers d'accès à la zone d'implantation sont très chargés et qu'ils risquent d'être saturés avec la réalisation du projet ; que l'étude de trafic fournie par le pétitionnaire indique qu'une fois les travaux routiers de prolongement de la rue Ballaloud et de la rue du Collège réalisés, les valeurs de réserve de capacité sur certains axes restent inférieures à 10°% ; que la réalisation de la voie « by-pass » avenue des Lacs Est vers la rue César Vuarchex, qui permettrait d'améliorer encore les flux sur les axes routiers de la zone d'activité du Bord de l'Arve, n'est à ce jour pas garantie ;
- CONSIDERANT** que les axes bordant le projet ne sont pas munis de pistes cyclables pour l'essentiel d'entre-eux ; que le projet n'est pas desservi par les transports en commun ; qu'en effet, le prolongement de la ligne 3 du réseau de transports en commun « ARV'i » Cluses, Arve et Montagnes, par la création d'un arrêt supplémentaire en face du projet, n'est pas garantie à ce jour ;
- CONSIDERANT** que le projet s'implantera sur une « ZNIEFF » de type II et qu'il pourra conduire à la destruction de deux zones humides de 630°m² ; que bien que le pétitionnaire ait indiqué reconstruire une zone humide de 600°m² s'il devait détruire les deux existantes, étant donné les caractéristiques de la zone, il est regrettable que les espaces verts ne représentent qu'environ 18,5°% de la superficie du terrain d'assiette.
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi le projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- admet les recours susvisés ;
- émet un avis défavorable au projet porté par la SCI « SCIONZIER », du groupe « PROVENCIA ».

Votes favorables : 0
Votes défavorables : 6
Abstentions : 2

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial,



Jean GIRARDON

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-06-29-016

ARRETE / N°2020-0069 / DIRECCTE UD74 / Mutations
économiques / Services à la personne / portant agrément
d'un organisme de services à la personne AAPEI EPANOU
SAP775654536



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Arrêté portant agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP775654536
N° SIREN 775654536
N°2020-0069**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1 ;
Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail ;
Vu la demande d'agrément présentée le 6 juin 2019, par Madame Virginie CORBET en qualité de Responsable de service ;
Vu L'accord tacite de cette demande ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **AAPEI EPANOUI**, dont l'établissement principal est situé 21 avenue des Hirondelles Bâtiment la Citadelle 74000 ANNECY est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 2 janvier 2019.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (uniquement en mode prestataire) - (74)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (uniquement en mode prestataire) - (74)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Annecy, le 29 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Savoie,
Le Directeur Adjoint,



Georges PEREZ

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-06-23-005

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0068 /
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne ROUILLON Doriane
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
N°SAP883473316
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne ROUILLON Doriane
SAP883473316



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP883473316
N°2020-0068**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 18 juin 2020 par Mademoiselle Doriane ROUILLON en qualité de dirigeante, pour l'organisme ROUILLON Doriane dont l'établissement principal est situé 66 chemin du goliard 74500 CHEVENOZ et enregistré sous le N° SAP883473316 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Annecy, le 23 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Savoie,
Le Directeur Adjoint,

Georges PEREZ

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-06-29-017

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0070 /
Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne AAPEI
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
EPANOU N°SAP775654536
personne / Récépissé de modification de déclaration d'un
organisme de services à la personne AAPEI EPANOU
SAP775654536 MODIFICATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Récépissé de modification de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP775654536**

N°2020-0070

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;
Vu l'autorisation du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 1^{er} janvier 2019 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 6 juin 2019 par Madame Virginie CORBET en qualité de Responsable de service, pour l'organisme AAPEI EPANOU dont l'établissement principal est situé 21 avenue des Hirondelles Bâtiment la Citadelle 74000 ANNECY et enregistré sous le N° SAP775654536 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode prestataire :
- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (74)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (74)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (74)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (74)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du 2 janvier 2019 sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Annecy, le 29 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Savoie,
Le Directeur Adjoint,



Georges PEREZ

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-07-03-008

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0072 /

Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
GROUPEMENT DE COOPERATION DU SERVICE FAMILLE ADMR ANNECY OUEST
personne / Récépissé de modification de déclaration d'un
organisme de services à la personne GROUPEMENT DE
COOPERATION DU SERVICE FAMILLE ADMR
ANNECY OUEST SAP510716574



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Récépissé de modification de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP510716574**

N°2020-0072

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;
Vu l'autorisation du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 3 mars 2014 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 03 mars 2019 par Madame SAGE en qualité de Présidente, pour l'organisme GROUPEMENT DE COOPERATION DU SERVICE FAMILLE ADMR ANNECY OUEST dont l'établissement principal est situé 15 Impasse de la Léchère 74370 ARGONAY et enregistré sous le N° SAP510716574 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Coordination et délivrance des services à la personne

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (74)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (74)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (74)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (74)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Annecy, le 3 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Savoie,
Le Directeur Adjoint,



Georges PEREZ

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2020-07-06-002

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2020-0073 /
DIRECCTE UD74 / *Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne CVB Services*
N°SAP882050628 Mutations économiques / Services à la
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne CVB Services SAP882050628



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP882050628
N°2020-0073**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 30 juin 2020 par Monsieur Vincent Brisson en qualité de Dirigeant, pour l'organisme CVB Services dont l'établissement principal est situé 92 Avenue des Neigeos 74600 SEYNOD et enregistré sous le N° SAP882050628 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Soins d'esthétique à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)
- Coordination et délivrance des services à la personne

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Annecy, le 6 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Savoie,
Le Directeur Adjoint,



Georges PEREZ

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2020-07-09-006

ARS-DD74 Arrêté n° 2020-12-0059 portant suppression
de la Pharmacie à Usage Intérieur de la clinique Parassy –
Le Plateau d'Assy (74480)

Arrêté n°2020-12-0059

Portant suppression de la Pharmacie à Usage Intérieur de la clinique Parassy – Le Plateau d’Assy (74480)

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5126-4 ; L. 5126-10 et R. 5126-107 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

Vu la décision du 5 novembre 2007 pris en application de l'article L. 5121-5 du code de la santé publique relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

Vu l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté n° 2014-3312 du 04 décembre 2014 régularisant le transfert de la PUI dans la clinique Parassy ;

Vu la demande présentée par Monsieur Emmanuel MASSON, directeur général de la SAS CLINEA, datée du 09 octobre et réceptionnée le 20 décembre 2019 par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'obtenir la fermeture de la PUI de la Clinique Parassy, sise 918 rue du Docteur Jacques Arnaud – 74480 LE PLATEAU D'ASSY ;

Considérant la convention établie le 28 août 2019 entre la société CLINEA et M. Olivier KAIRIS, titulaire de la pharmacie des FIZ pour la fourniture de prestations pharmaceutiques aux patients pris en charge par la clinique PARASSY ;

Considérant que les besoins pharmaceutiques des patients seront assurés par la pharmacie des FIZ sise 77 rue de l'Eglise à Passy (74480) ;

Considérant l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique du 29 juin 2020 ;

Considérant l'avis du conseil central de la section H de l'ordre national des pharmaciens du 16 janvier 2020 ;

ARRETE

Article 1 : La pharmacie à usage intérieur de la Clinique Parassy implantée 918 rue du Docteur Jacques Arnaud - 74480 LE PLATEAU D'ASSY est supprimée.

Article 2 : Les arrêtés n° 3346/56 du 14 novembre 1956 et n° 2014-3312 du 04 décembre 2014 sont abrogés.


Article 3 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur la Ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de la délégation départementale de Haute-Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le

9 - JUL. 2020


Pour le directeur général et par délégation
La directrice déléguée (cotage opérationnel), premier
recours, parcours et professions de santé

Dr Corinne RIEFFEL

84_DRPJCE_Direction régionale de la protection
judiciaire de la jeunesse Centre-Est

74-2020-07-08-004

Arrêté de tarification 2020 Service d'Investigation
Éducative 74

ARRETE N°

Relatif au prix de journée 2020 concernant le Service d'Investigation Educative (SIE)
sis, 16 rue Ferdinand Dubouloz – 74200 THONON LES BAINS
Relevant du secteur associatif, habilité justice pour le département de la Haute-Savoie

LE PREFET

Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L314-1 à L314-9, R314-106 à R314-110 et R314-125 à R314-127
- VU l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée
- VU l'ordonnance n°45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants
- VU le décret n°88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution des mesures les concernant
- VU le décret n°2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse
- VU le décret n°2011-1967 du 26 décembre 2011 relatif à la tarification des établissements et services accueillant des mineurs ou des majeurs de moins de vingt et un ans confiés par l'autorité judiciaire
- VU l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2020 autorisant la création du Service d'Investigation Educative (SIE), domicilié au 16 rue Ferdinand Dubouloz – 74200 THONON LES BAINS, et géré par l'Association RETIS.
- VU la circulaire du 15 mars 2019 relative à la campagne budgétaire 2019 des établissements et services concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse
- VU le courriel transmis le 4 mai 2020 et par lequel la personne ayant qualité pour représenter le Service d'Investigation Educative (SIE) de la Haute-Savoie a adressé ses propositions budgétaires et ses annexes pour l'exercice 2020
- VU le rapport de tarification adressé à l'association les 15 mai et 10 juin 2020.

SUR RAPPORT du Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2020, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Service d'Investigation Educative (SIE) de la Haute-Savoie, sis 16 rue Ferdinand Dubouloz – 74200 THONON LES BAINS, géré par l'association RETIS sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 688,40	129 364,80
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	105 564,00	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	17 112,40	
Reprise résultat	Reprise du résultat déficitaire antérieur	0	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	129 364,80	129 364,80
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	
Reprise résultat	Reprise du résultat excédentaire antérieur	0	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2020, le prix par jeune moyen est fixé à 2 640,10 €

Article 3 : Le tarif mentionné à l'article 2 est calculé en intégrant le résultat antérieur de 0 €.

Article 4 : Le prix de journée moyen 2020 (2 640,10 €) continuera d'être applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à la date d'effet de l'arrêté fixant la tarification 2021 des prestations du Service d'Investigation Educative (SIE).

Article 5 : En application de l'article R. 351-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis Cour administrative d'appel de Lyon, 184, rue Duguesclin, Lyon 3^{ème} dans le délai d'un mois à compter de la date de publication de la décision attaquée ou, à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée, à compter de la date de notification.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au service concerné.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANNECY
Le 8 JUILLET 2020

Signé

LE PREFET

84_MNC_Mission nationale de contrôle et d’audit des
organismes de sécurité sociale (antenne interrégionale de
Lyon)

74-2020-07-02-014

Arrêté n° 20-2020 du 2 juillet 2020 portant modification
du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la
Haute-Savoie.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n° 20 - 2020 du 2 juillet 2020

portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Savoie

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R211-1, D231-1 et D231-4

Vu l'arrêté du 28 Octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés,

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Savoie,

Vu les arrêtés n°77-2018, 80-2018, 32-2019 et 6-2020 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Savoie,

Vu la proposition Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) en date du 15 juin 2020,

A R R Ê T E

Article 1

L'arrêté n° 45-2018 en date du 28 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Savoie est modifié comme suit :

Parmi les représentants des assurés sociaux désignés au titre Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) :

- Monsieur Jean-Claude PETIT est désigné suppléant en remplacement de Jeanne PETERS.

Article 2

La cheffe d'antenne de Lyon de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes et à celui de la préfecture du département de la Haute Savoie.

Fait à Lyon, le 2 juillet 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation,

La Cheffe d'antenne de Lyon
de la Mission Nationale de Contrôle
et d'audit des organismes de sécurité sociale

Signé

Cécile RUSSIER

84_SNCF_Réseau_Société nationale des chemins de fer
français_Réseau

74-2020-06-18-023

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire
d'un terrain sis 117 allée de la Gare sur la commune de
SAINT CERGUES, parcelle C 4316, 4318, 4319 et 4320

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Réf. SPA : RA2056-01
Gestionnaire : SNCF DIT Sud-Est

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-2-1;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu l'autorisation du Préfet du Département de la Haute Savoie en date du 30 décembre 2019,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la consultation du Conseil Régional de Auvergne Rhône-Alpes en date du 19 Mars 2019,

Vu la consultation de l'ARAFER en date du 19 Mars 2019,

- DECIDE -

ARTICLE 1

Le terrain bâti sis à SAINT-CERGUES (74) tel qu'il apparait dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
SAINT-CERGUES (74140)	117 Allée de la Gare	C	4316	3 910
			4318	876
			4319	760
			4320	961
			TOTAL	6 507 m²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet du Département de la Haute Savoie,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Haute Savoie.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à

Le

Thomas ALLARY

Directeur Territorial
SNCF Réseau – DT AURA